

QUEBEC

UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION

PROVINCE

DE

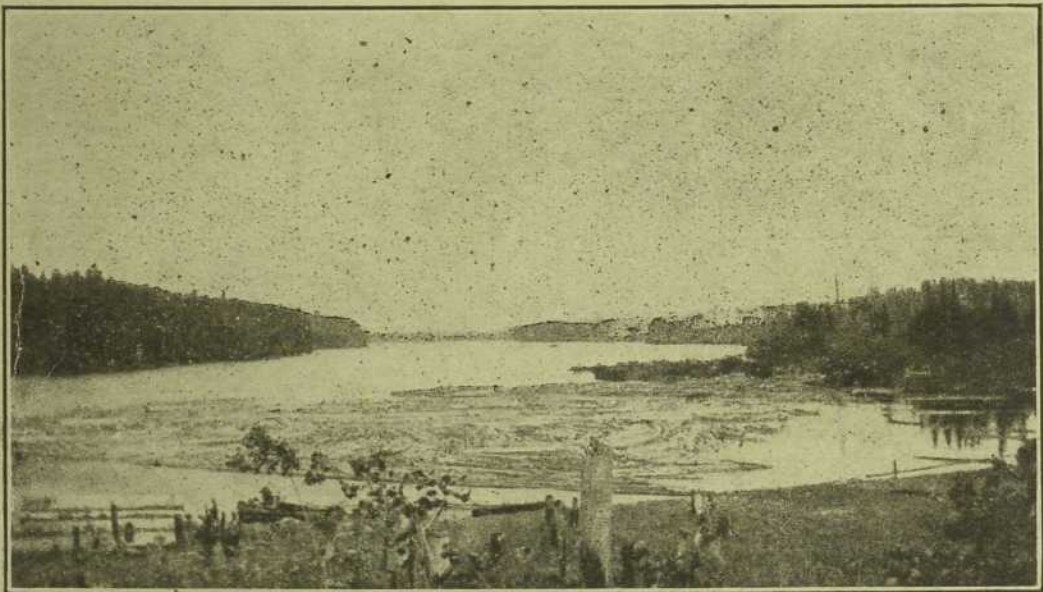
QUÉBEC

AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

LA RÉGION

DE

L'ABITIBI



PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC.

C59A1
A29\
1919
OFF

5-

C59A1

C29/

1919

OFF



PREMIERE AVENUE DU VILLAGE D'AMOS — Juin 1919

LA RÉGION
DE
L'ABITIBI

PAR
L'ABBE IVANHOE CARON
Missionnaire-Colonisateur

TERRES À COLONISER, ETC.

Avantages offerts aux colons canadiens,
aux immigrants et aux
industriels, etc.



Publié par le
Département de la Colonisation, des Mines et
des Pêcheries
QUEBEC
1919





ROUTE EN CONSTRUCTION DANS LE CANTON DE SENNETERRE — 1918

PERSONNEL

Du ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

L'HON. HONORE MERCIER, *Ministre.*

M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*

M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire colonisateur.*

M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*

M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*

M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*

M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*

M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*

M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*

M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*

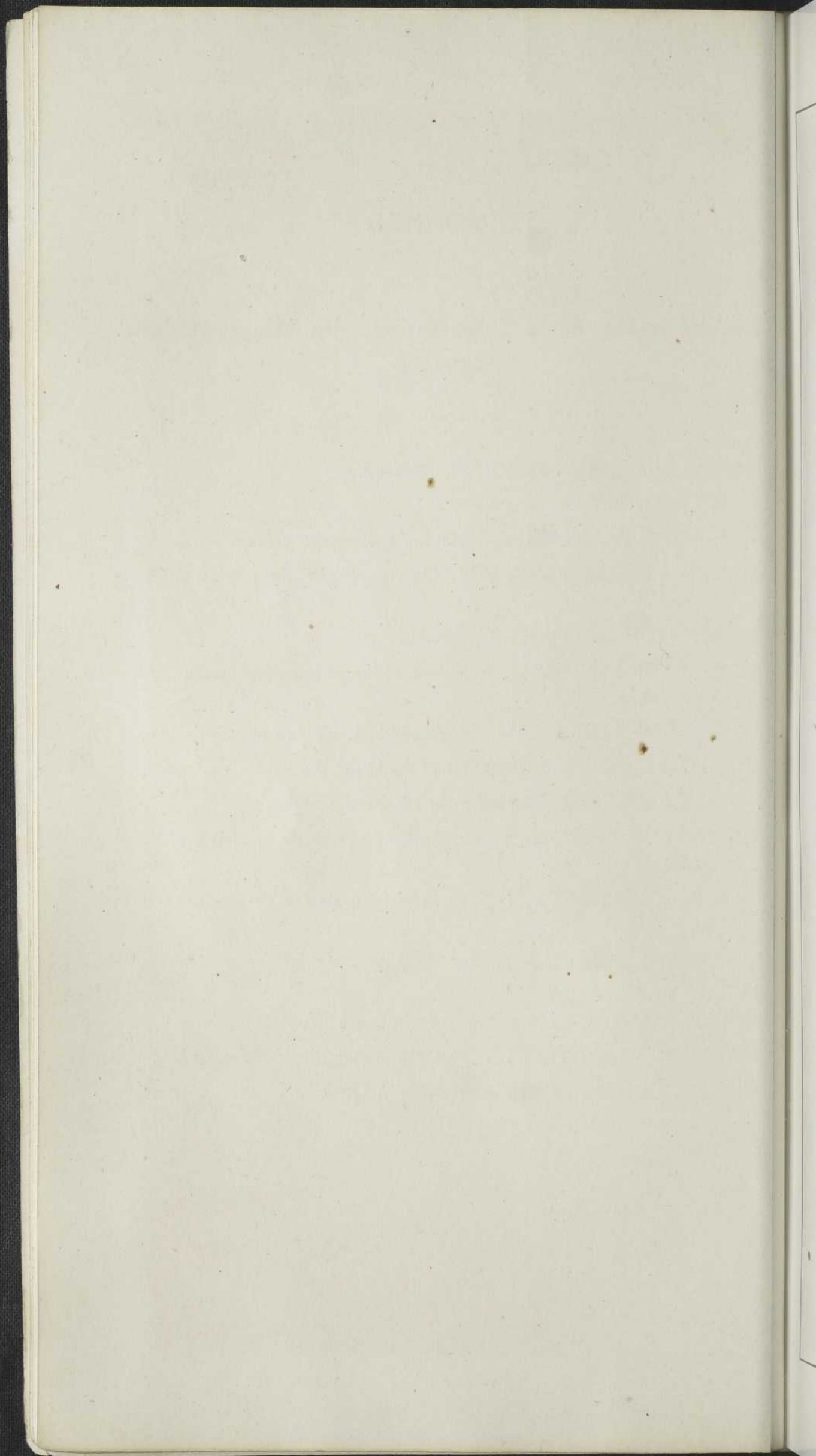
M. E.-T. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*

M. J.-A. BELLISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*

M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*

M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*

M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*





AMOS-SUR-HARRICANA — Partie sud du village

INTRODUCTION

Les magnifiques espérances que l'on avait fondées sur le territoire nouveau de l'Abitibi, comme région de colonisation, sont en frais de se réaliser.

La belle oeuvre civilisatrice qui s'est accomplie autrefois par la colonisation des Cantons de l'est, du lac St-Jean, de la région Labelle se répète aujourd'hui dans l'Abitibi.

De toutes les parties de la vieille province de Québec, des groupes nombreux de pionniers, défricheurs à l'âme vaillante et au bras vigoureux, se dirigent vers le Grand-Nord pour y jeter les fondements de futures paroisses.

Les ressources illimitées de cette région au point de vue de l'agriculture, ne permettent pas de douter un seul instant de l'avenir brillant qui lui est réservé.

C'est vraiment le pays de l'avenir ; ce sera plus tard le château-fort de notre nationalité.

“Le Nord”, disait en 1882 l'abbé Proulx (1), “le Nord, voilà le champ ouvert à l'activité des Canadiens français. Eux seuls aimeront à y vivre. Les populations étrangères que l'immigration transatlantique vomit tous les ans par milliers sur nos bords, préféreront toujours se diriger vers les prairies de l'Ouest, où les premiers travaux de défrichement sont moins pénibles. La vigueur de nos colons ne recule pas devant les arbres de la forêt, le climat leur est salubre et leur tempérament est fait à la rigueur de nos hivers. Sachons profiter du mouvement colonisateur qui agite le pays ; que le gouvernement ouvre de bonnes voies de communication, même qu'il ne craigne pas de pousser des lignes de chemin de fer dans les régions de l'intérieur et avant longtemps, le surplus de notre population aura remonté le cours de toutes les rivières, échelonnant des établissements continus sur les rives du St-Maurice, de la Rouge, de la Lièvre, de la Gatineau et de l'Ottawa. Bientôt des colons courageux, après avoir pénétré dans la chaîne des Laurentides, parviendront aux larges plaines qui s'étendent le long de la hauteur des terres et fonderont une succession non interrompue de paroisses, depuis la vallée du lac St-Jean jusqu'aux rivages lointains du lac Témiscamingue.”

(1) L'abbé Proulx. Au lac Abitibi, p. 73.

Aussi mons. Rameau, qui savait regarder de loin, et qui a porté des jugements si justes sur le développement futur de la race française en Amérique, disait-il en 1854 (2) :

“Au premier abord les vastes régions désertes qui s’étendent au nord du St-Laurent, dans le haut bassin de l’Ottawa, et qui se prolongent au nord des grands lacs, pour atteindre les immenses territoires du Nord-Ouest, semblent être des pays infertiles et glacés, qui se refusent à toute exploitation profitable. Il n’en est rien cependant, la limite où peut s’arrêter le travail débile de l’homme est encore bien plus reculée vers le nord, mais ces contrées froides et d’un abord difficile, couvertes de neige une partie de l’année ne séduisaient ni les émigrants européens, ni ceux des Etats-Unis ; ils préféreraient les vastes plaines de l’Ouest avec leurs grandes voies navigables, leur climat tempéré et leur culture plus aisée. Ces émigrants d’ailleurs auraient été peu capables d’affronter cette rudesse du sol et de la température ; le peu d’entre eux qui se dirigent vers ces parages s’en déportent promptement et les quittent presque toujours pour descendre vers une zone plus chaude.

“Ces immenses espaces semblent donc être destinés à l’expansion des Canadiens français, et c’est là le théâtre que la Providence paraît avoir réservé à leur action. Là, pourront tranquillement s’étendre leurs enfants sans que de longtemps encore aucun étranger vienne se mêler à eux, et jusqu’aux limites de la culture possible, ils pourront se développer en paix, avec leur langue, leur caractère propre et toutes leurs habitudes.”

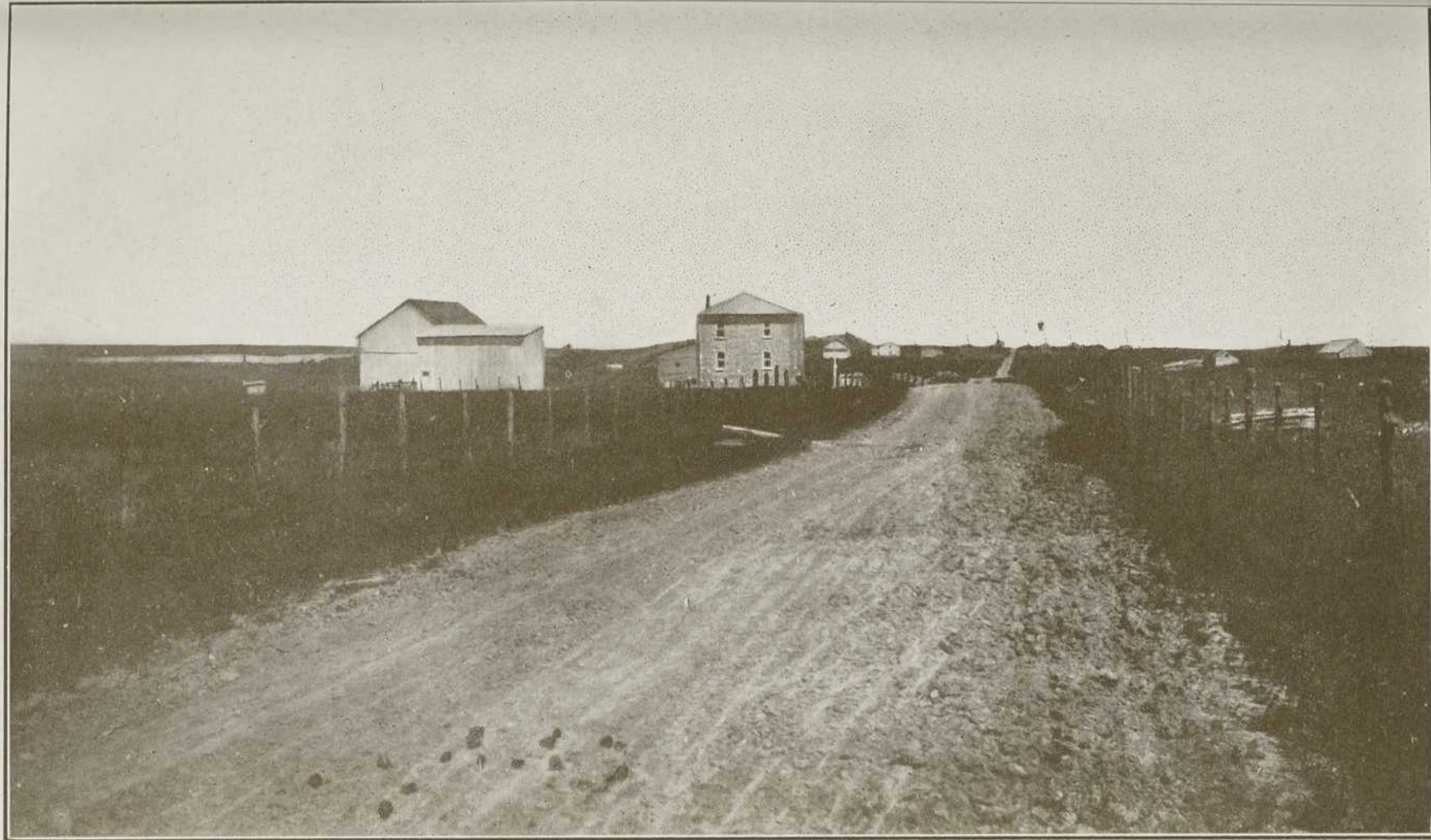
Nous croyons avec monsieur Rameau, avec les explorateurs, les géologues et les missionnaires, qui ont parcouru l’immense région qui va du Transcontinental aux rivages de la Baie James, que la culture dans le Nord pourra être faite avec profit bien au delà de la partie maintenant en voie de colonisation et située le long du chemin de fer.

En effet, d’après le rapport de M. Bancroft, professeur de géologie à l’Université McGill, qui a exploré durant l’été de 1912 le terrain compris entre la rivière Harricana et la rivière Nottaway, le bassin argileux de cette région couvre une étendue allant jusqu’à 120 milles au nord du Transcontinental.

“Dans toute cette étendue, dit-il, le sol convient à l’agriculture, si l’on excepte les petits paquets de buttes rocheuses, les petites rives sableuses, et les spaces beaucoup plus considérables où les marécages dominant. Il existe autour des lacs Soskumika, Matagami et Olga de très grandes étendues de terrain propice à l’établissement de fermes.

“Les plus grandes étendues continues de bonnes terres que nous avons rencontrées se trouvent le long de la rivière Natagan et surtout le long de la rivière Allard. Lorsqu’on quitte les eaux sales, cou-

(2) E. Rameau. La France aux colonies, p. 233.



10ème RANG DU CANTON DE FIGUERAY (Amos) — Juin 1919

“leur de café au lait de la rivière Harricana pour les eaux claires de l’Allard supérieure, la verdure prend des teintes plus vives, les plantes sont plus robustes et les fleurs sauvages, telles que les rosacées, les chèvrefeuilles, les orchidées, etc., croissent à profusion au milieu de juillet.

“Le climat, dit encore M. Bancroft, est un facteur beaucoup plus important que le sol. La région étudiée se trouve entre les latitudes 48°30’ et 50°50’, mais heureusement la diminution de l’altitude compense l’augmentation de la latitude, et dans la plus grande partie de cette région au moins jusqu’aux environs du lac Matagami, la température annuelle doit être en moyenne à peu près la même qu’aux environs du chemin de fer Transcontinental.

“Chaque année on fait une récolte de pommes de terre et de légumes au poste de la Compagnie de la baie d’Hudson sur le lac Waswanipi à la latitude de 49°36’ à environ 100 milles au nord du Transcontinental et à une altitude de 680 pieds au-dessus du niveau de la mer. En 1911 on avait fait les semailles le 30 mai et on avait récolté à la fin de septembre 180 boisseaux d’excellentes pommes de terre qui n’avaient jamais été endommagées par la gelée. Lorsque nous visitâmes le poste le 5 août, les pommes de terre commençaient à perdre leurs fleurs et promettaient une autre bonne récolte, les pois et les navets étaient également très beaux. Au printemps dernier, la glace se brisa sur le lac le 5 mai et le 21 mai elle avait presque complètement disparu.”

Au sud, la marche de la colonisation devra atteindre le Témiscaming. En effet, la colonisation de l’Abitibi est intimement liée à celle du Témiscamingue : ces deux régions ne devront plus tard faire qu’un seul tout.

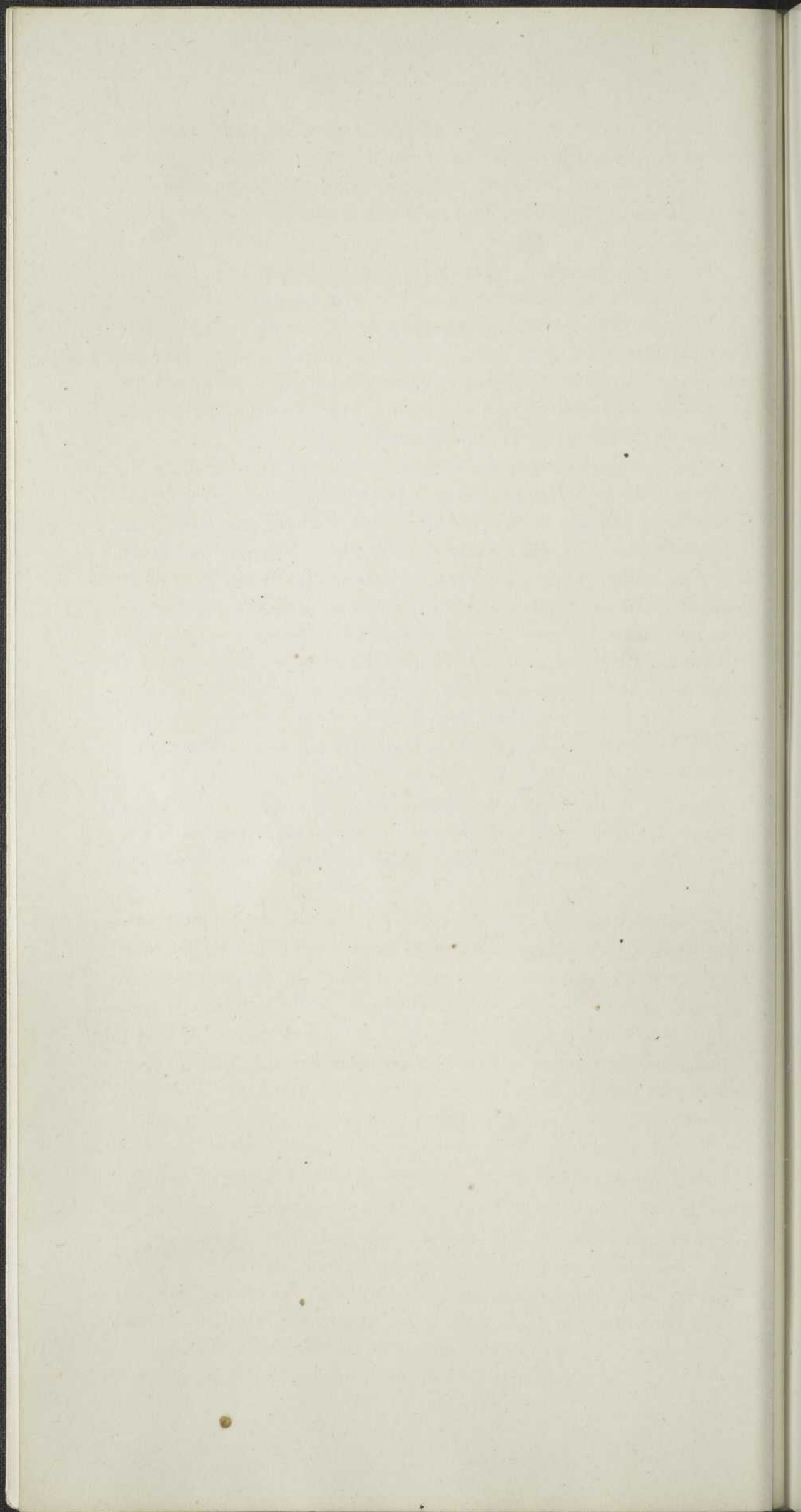
“Dans ce temps-là”, comme le disait il y a près de quarante ans, un conférencier prophétique, “la patrie canadienne, restreinte au midi et au sud-ouest, s’étendra vers le nord, embrassant des espaces plus vastes que ceux qu’elle occupe aujourd’hui. Le nord sera le domaine, la force de notre nationalité.” (3)

Emparons-nous donc au plus tôt de notre immense nord pour y établir le plus possible de nos compatriotes. C’est là qu’est l’aisance, la fortune, l’avenir, le salut, car c’est là qu’est le territoire immense, riche, le plus à notre portée et qu’aucun changement, qu’aucune révolution politique ne pourra jamais sérieusement nous disputer.

IVANHOE CARON, ptre,

Missionnaire-colonisateur.

(3) L’abbé Proulx. Ouvrage cité p. 74

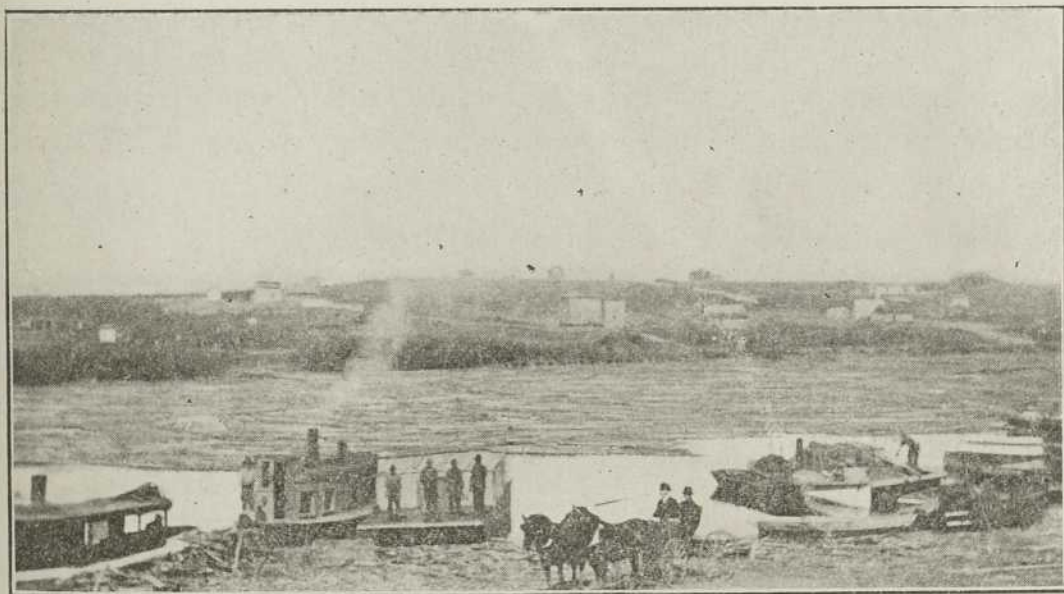


DESCRIPTION DU PAYS

La région proprement dite de colonisation de l'Abitibi comprend environ trois millions d'acres de terre, éminement propres à la culture des céréales.

Cet immense territoire est borné au nord par le 49^e parallèle ; à l'est, par la rivière Bell et le lac Obaska ; au sud, par le grand lac Victoria, la rivière Ottawa, le lac Expanse, le lac des Quinze, le Temiscamingue ; à l'ouest par la province d'Ontario.

Il occupe à peu près le centre du grand plateau laurentien avec une élévation un peu au-dessous de la surface générale de ce plateau ; en effet, tandis que la hauteur moyenne du plateau laurentien est de 1000 à 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans l'Abitibi, elle ne dépasse pas 1100 pieds.



LA FLOTTILLE DE LA RIVIERE HARRICANA A AMOS — 1918

Comme la ligne de la hauteur des terres traverse à peu près le centre de cette région, l'écoulement des eaux se trouve divisé presque également entre le bassin du St-Laurent et celui de la baie James.

Au sud de la ligne de séparation, les eaux de l'Abitibi sont drainées par le lac Barrière qui décharge dans le lac des Quinze, et par la rivière Kinojevis, qui coule dans le lac Expanse. Cette rivière prend sa source dans le canton Launay, près de la voie du Transcontinental : jusqu'à sa réunion à la rivière Kewagama, décharge du lac du même nom,

elle s'appelle Villemontel ; sur son parcours elle reçoit les eaux des lacs Dufresnoy, Cléricy, Dufault, Rouyn, Kekeko, la Bruère et Caron. C'est une splendide route canotière.

Sur le versant nord, à l'ouest, le lac Abitibi reçoit les eaux de plusieurs rivières, dont les principales sont la rivière Haut Abitibi, décharge du lac Duparquet, qui reçoit par la rivière Kanasuta les eaux des lacs Dasserat et Labyrinthe, la rivière LaSarre, décharge du lac Macamic, qui reçoit par la rivière Lois les eaux du lac du même nom, et par la rivière Bellefeuille, les eaux du lac Robertson.

Au centre la rivière Harricana, qui a une longueur de 360 milles dont les beaux lacs Lemoine, DeMontigny, Malartic, LaMotte, Obalski, ne sont que des élargissements, reçoit une multitude de petits affluents, et draine, dans sa course vers la baie James, un territoire de 11,000 milles carrés.

A l'est, les rivières Laflamme et Taschereau coulent vers la rivière Bell qui décharge elle-même, après un parcours de 176 milles, dans le lac Mattagami et de là dans la baie James, sous le nom de rivière Nottaway, après un parcours de 150 milles, drainant en tout un territoire de 36,500 milles carrés.

Comme on le voit les lacs et les rivières ne manquent pas dans cette partie de la province. Une particularité remarquable de cette région, c'est que les rivières sont très larges et profondes, peu proportionnées au volume d'eau qu'elles transportent, tandis que les lacs qu'elles alimentent sont très plats. Ainsi la rivière LaSarre qui a un bassin de drainage d'environ 650 milles carrés, a une largeur de 200 à 300 pieds, et une profondeur de 25 à 30 pieds sur un parcours de plusieurs milles à partir de son embouchure dans le lac Abitibi, tandis que ce lac qui couvre une étendue de 335 milles carrés, a une profondeur moyenne de moins de 10 pieds ; de sorte que le chenal de la rivière LaSarre est de 15 pieds plus bas que le fond du lac Abitibi dans lequel elle se déverse.

Ce phénomène s'expliquerait par le fait que le courant, plus rapide dans la crue des eaux au printemps, aurait pour effet de déplacer une plus grande quantité du fond glaiseux et d'augmenter peu à peu la profondeur de celui-ci.

Le sol

Quand l'immense forêt qui recouvre maintenant le sol de l'Abitibi sera disparue, nous aurons là un pays dont l'aspect général sera à peu près celui des prairies de l'Ouest, avec cette différence cependant que la plaine de l'Abitibi apparaîtra à l'oeil beaucoup plus ondulée que celle des régions du Manitoba et de la Saskatchewan. Nulle part de montagnes ; ici et là, cependant, des petites collines rocheuses qui s'élèvent à pic comme des forteresses ; partout des vallées au fond desquelles serpentent des rivières profondes et larges comme des fleuves.



**PARTIE DE TERRAIN DEFRICHE, SUR LA FERME DE M. JOSEPH DROUIN, 6^{ème} RANG DU CANTON
DE FIGUERY — Juin 1919**

Quant à la qualité du sol lui-même, M. J.-M. Leclair, agronome officiel du département de l'Agriculture, qui en a fait une étude spéciale, fait les remarques suivantes sur sa composition :

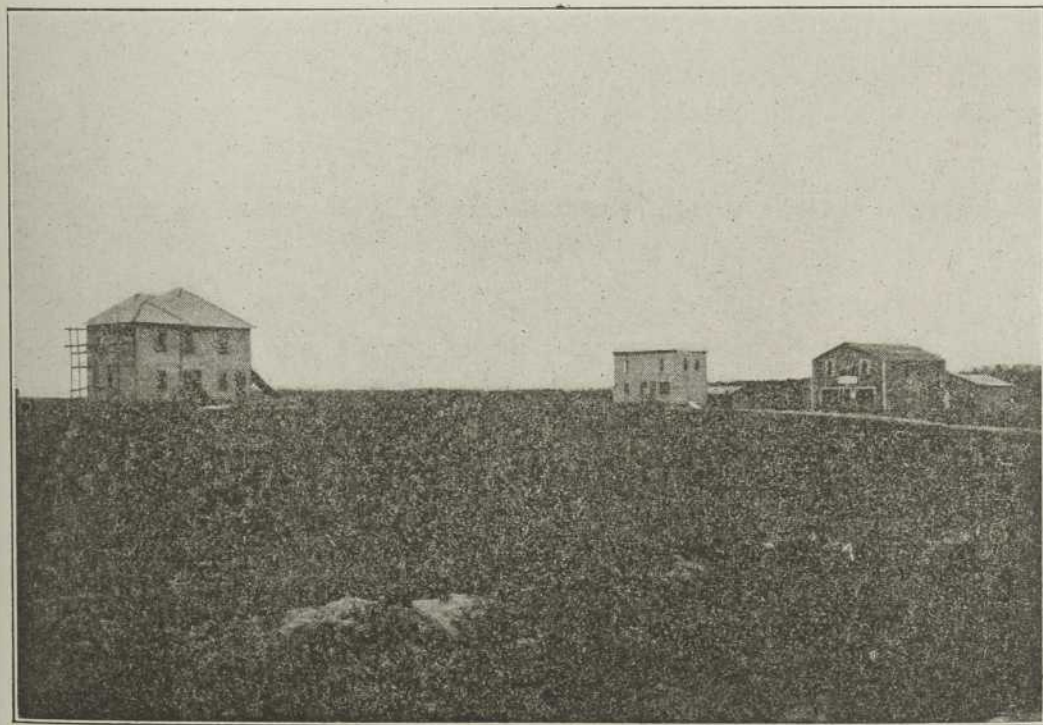
“La texture de ce sol est très fine, partant très compacte. Les particules de sable qui le composent, de même que celles qui forment les granules de glaise, sont très fines.

“La couleur de la glaise change de la teinte bleuâtre à la teinte rougeâtre. Bien que compacte à l'état naturel, cette terre devient très friable une fois qu'elle a été soumise à la gelée. Elle contient une faible quantité de sable très fin, de dix à vingt pour cent à peu près. Ceci a pour effet de la rendre plus ouverte, plus poreuse, partant plus propre à la culture que la glaise pure. Elle est plus facile à travailler et l'eau y circule plus facilement.

“Comme ce sol a été durant des centaines d'années recouvert de mousse et constamment imprégné d'eau, l'observateur trop superficiel est porté à l'apprécier au-dessous de sa valeur réelle. Mais cette terre, une fois labourée, mélangée à la couche d'humus qui la recouvre, devient une terre fertile et de très grande valeur.

“La couche d'humus et de matières végétales en décomposition varie de quatre pouces à sept ou huit pieds. Ceci est d'une grande richesse fertilisante.

“Ordinairement le colon brûle les détritiques qui restent dans son abatis : si la terre est desséchée, le feu consume aussi l'humus et la terre reste complètement nue. Ceci est de nature à nuire à la récolte durant les premières années.



CHAPELLE-ECOLE ET MAGASIN DE M. LEMAY,
A LANDRIENNE — Juin 1919

“Le sous-sol est de même nature et de même composition que la couche arable, c’est une glaise très serrée, par conséquent très réfractaire à la filtration de l’eau. L’épaisseur de cette couche de terre varie de quelques pieds à quarante pieds et plus.

“Par suite du peu de filtration, l’eau provenant de la fonte des neiges le printemps, et des pluies d’automne s’introduit à travers le sous-sol et y demeure comme dans un bassin ; la hauteur de ce bassin est ce que l’on est convenu d’appeler le niveau d’eau. La profondeur à laquelle se trouve cette eau varie suivant la pente du terrain et la formation de son sous-sol. Dans l’Abitibi, ce niveau d’eau se trouve à très peu de profondeur, trop peu à certains endroits. Ceci est une cause que le terrain reste froid, et se prépare tard le printemps. De là la nécessité de drainer pour abaisser ce niveau. fois le bois enlevé. Le terrain est partout onduleux ou convergeant

“Le drainage par fossés à la surface est relativement facile une en pentes plus ou moins douces vers un lac ou vers une rivière. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux servent déjà, mais d’une manière incomplète, à écouler l’excès des pluies et de la fonte des neiges. Quand le bois est enlevé et la mousse et les souches brûlées, l’excès d’eau à la surface s’écoule relativement bien. En nettoyant et en creusant les ruisseaux qui déjà existent à certains endroits, puis en ajoutant d’autres fossés là où c’est nécessaire, ces terres peuvent être débarrassées de leur surplus d’eau à assez peu de frais.”

Monsieur J.-M. Leclair a fait analyser par M. A.-T. Charron, du laboratoire officiel provincial, un certain nombre d’échantillons du sol de l’Abitibi.

Il résulte de ces différentes analyses, que la terre de l’Abitibi est à base d’argile, presque partout acide, contenant en général une bonne proportion de matière organique, d’azote et des autres éléments de fertilité.

Presque toute la région est recouverte de l’épais manteau de mousse, qui est de règle dans les pays du nord.

Cette mousse est un engrais précieux ; le défricheur doit donc travailler à la conserver autant que possible, et ne pas la faire brûler au ras de sol ; il faut se contenter de ne la faire brûler qu’à demi ; le résidu mélangé avec l’humus, par les labours, forme une terre excellente pour les premières semences. Si le feu est trop ardent, il consume en même temps la mousse et l’humus, et met à nu la glaise, qui est par là même privé de son engrais naturel. Lorsque ces sols brûlés trop profondément sont soumis à l’action désastreuse des pluies, ils deviennent pauvres en matière organique, en azote et en potasse, et, par conséquent, réfractaires à la culture.

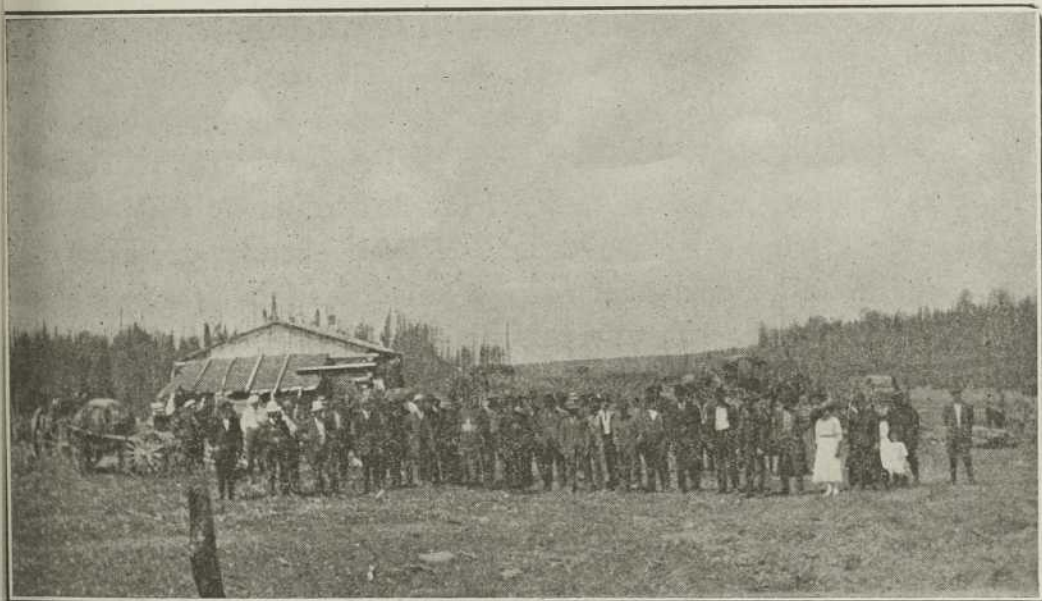
C’est là un point important, et les colons ne devraient pas attendre que la terre ait trop séché pour mettre le feu dans le défrichement. Il vaut mieux se reprendre deux ou trois fois pour brûler l’abatis que

de le brûler en une seule fois, lorsque le sol est bien sec, car alors on s'expose à consumer la meilleure partie de la terre.

Le climat

La légende de l'Abitibi glaciale a fait son temps. L'expérience des six années passées nous a permis de constater que le climat de cette région ne diffère pas sensiblement de celui du bas-Québec. Les gelées d'automne n'y sont pas plus hâtives, et il ne saurait être question maintenant de ces gelées d'été qui effrayèrent les premiers colons.

Le seul inconvénient pour le moment, c'est que le printemps y est un peu plus tardif que dans la vallée du Saint-Laurent. Il est, néanmoins permis de supposer que cet inconvénient disparaîtra peu à peu à mesure que les défrichements s'étendront.



COLONS DES RANGS III, IV, V ET VI DU CANTON DE FIGUERAY REUNIS A L'ENDROIT OU DOIT ETRE BATIE L'EGLISE DE LA FUTURE PAROISSE DE FIGUERAY. Monseigneur Latulipe vient d'en marquer le site — 26 juin 1918.

C'est que du déboisement des terres découlent trois effets absolument incontestables : un printemps plus hâtif, un été plus long et plus chaud et un automne plus tardif et moins brusque. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Abitibi ? On objecte que les vents du nord qui soufflent dans cette région seront toujours une cause de refroidissements. Mais chose curieuse à constater, c'est que les eaux de la mer d'Hudson et de la Baie James en particulier sont loin d'être aussi froides, que celle du lac Temiscaming, à la même saison. Si les vents sont si frais, ce n'est donc pas uniquement parce qu'ils viennent du nord, mais c'est surtout parce qu'ils s'imprègnent d'humidité en traversant ces milliers d'acres de forêts, qui retiennent à leurs pieds la neige jusqu'à la mi-juin et qui d'un bout à l'autre de l'été repoussent tous les efforts du soleil, pour arriver au sol. Il y a là un courant d'air froid qui circule

constamment de la terre à l'atmosphère, et de l'atmosphère à la terre. Sans aucun doute, ces vents du nord perdront sensiblement leur fraîcheur lorsque les forêts auront disparu pour faire place à des champs cultivés, et la région de l'Abitibi ne sera pas seule à en bénéficier mais aussi le bas de la province de Québec, où l'on souffre beaucoup des refroidissements subits causés par les vents du nord.

Un autre fait qui a lieu sous ces latitudes et qu'on ne saurait passer sous silence, c'est la rapidité avec laquelle la végétation s'y déploie. Les jours y étant très longs, les nuits d'été sont très courtes et chaudes, de sorte qu'il n'y a pas d'arrêt dans la végétation.

“Après un séjour de six mois dans la région de l'Abitibi”, dit M. Arthur Lepage, arpenteur-géomètre, “je suis revenu enchanté des richesses et des avantages de cette région comme territoire de colonisation. C'est un endroit où le colon trouvera tous les avantages désirables et plus nombreux peut-être qu'en aucun autre dont on parle comme devant attirer les colons. J'ai vu et parcouru les plaines de l'Ouest que j'ai fort appréciées, mais le territoire de l'Abitibi me paraît préférable à l'Ouest canadien pour le colon pauvre, accoutumé aux durs travaux de défrichement. En effet dans l'Abitibi vous avez un climat tempéré, le colon a des terres très fertiles, du bois, de la pêche et de la chasse en abondance, de l'eau potable, excellente à boire partout, et les nombreux cours d'eau et les lacs procurent des communications toutes faites avec le Transcontinental et divers points de distribution.

“Je sais que le public entretient l'idée que la région de l'Abitibi est en plein dans le nord et partant que le climat en est dur et froid à l'extrême ; c'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier. En effet, cette partie de la région de l'Abitibi traversée par le Transcontinental est sous la même latitude que celle des comtés de Matane, Rimouski et Lac Saint-Jean. Le climat, en autant que j'ai pu le juger, est superbe sous le rapport sanitaire, l'air en étant sec. Il est tempéré comme celui des comtés que je viens de citer, et je suis d'opinion que lorsque les terres en seront défrichées comme elles le sont dans la vallée du Lac Saint-Jean et dans les comtés de Matane et de Rimouski, alors le climat de l'Abitibi sera plus agréable, plus chaud qu'il ne l'est acutellement, et, je crois, préférable à celui de Matane et de Rimouski parce qu'il n'y a pas dans l'Abitibi ces vents du nord-est qu'on a que trop souvent dans la partie est de la vallée du Saint-Laurent.”

Dans tous les cas, l'expérience des dernières années a prouvé au delà de toute évidence, que les légumes de toute espèce arrivent à leur pleine maturité dans la région de l'Abitibi. A la première exposition agricole de cette région tenue à Amos, le 19 octobre 1916, les produits exposés ont fait l'admiration des visiteurs. On y voyait des tomates, des betteraves, des carottes, des navets, des choux, des concombres, des



VILLAGE DE SENNETERRE (Nottaway) — 1918

pommés de terre superbes ; du blé, de l'orge, de l'avoine de fort belle apparence.

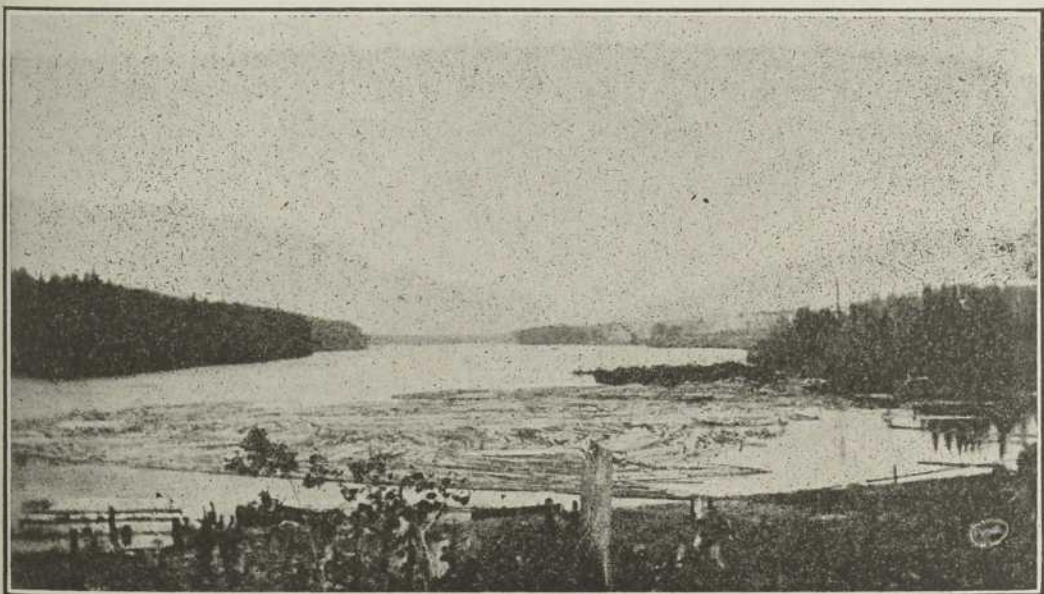
C'est dire que le climat de l'Abitibi ne le cède en rien à celui du reste de la province.

Forêt

Les principales essences sont : l'épinette noire (black spruce—*Picea nigra*), l'épinette blanche (white spruce—*Picea alba*), pin gris ou cyprès (jack pine—*Pinus divaricata*), pin blanc (white pine—*Pinus strobus*), sapin (balsam fir—*Abies balsamea*), tremble (espen—*Populus tremuloides*), bouleau blanc (paper-canoe birch—*Betula papyrifera*), peuplier baumier (balm of Gilead—*Populus balsamifera*), tamarac (tamarac—*Larix laricina*), cèdre au thuya (white cedar—*Thuja occidentalis*). L'épinette rouge (red spruce—*Picea rubra*) a été détruite par des insectes parasites. On voit de beaux spécimens de cette essence se tenant encore debout, quoiqu'ils soient séchés sur leur base.

L'épinette noire est de toutes le plus en abondance. Elle atteint son plus grand développement dans les terrains glaiseux où le drainage est bon ; celle qui croît dans les endroits bas et marécageux est de petite taille. Ces marécages sont recouverts d'une épaisse couche de mousse. L'eau ne s'écoule que difficilement à travers cette mousse et l'évaporation est très lente ; cette couche de mousse et la terre audessous étant presque continuellement saturées d'eau, les arbres qui y poussent ne peuvent plonger leurs racines profondément à cause du manque d'aération du sol, et leur croissance est forcément retardée.

Le tremble atteint souvent un diamètre de 12 à 22 pouces. On y rencontre du bouleau d'un diamètre de 24 pouces. Le cèdre est



SUR LA RIVIERE HARRICANA. Site de l'église de la future paroisse de Harricana, marqué par Mgr Latulipe—juin 1918

constamment de la terre à l'atmosphère, et de l'atmosphère à la terre. Sans aucun doute, ces vents du nord perdront sensiblement leur fraîcheur lorsque les forêts auront disparu pour faire place à des champs cultivés, et la région de l'Abitibi ne sera pas seule à en bénéficier mais aussi le bas de la province de Québec, où l'on souffre beaucoup des refroidissements subits causés par les vents du nord.

Un autre fait qui a lieu sous ces latitudes et qu'on ne saurait passer sous silence, c'est la rapidité avec laquelle la végétation s'y déploie. Les jours y étant très longs, les nuits d'été sont très courtes et chaudes, de sorte qu'il n'y a pas d'arrêt dans la végétation.

“Après un séjour de six mois dans la région de l'Abitibi”, dit M. Arthur Lepage, arpenteur-géomètre, “je suis revenu enchanté des richesses et des avantages de cette région comme territoire de colonisation. C'est un endroit où le colon trouvera tous les avantages désirables et plus nombreux peut-être qu'en aucun autre dont on parle comme devant attirer les colons. J'ai vu et parcouru les plaines de l'Ouest que j'ai fort appréciées, mais le territoire de l'Abitibi me paraît préférable à l'Ouest canadien pour le colon pauvre, accoutumé aux durs travaux de défrichement. En effet dans l'Abitibi vous avez un climat tempéré, le colon a des terres très fertiles, du bois, de la pêche et de la chasse en abondance, de l'eau potable, excellente à boire partout, et les nombreux cours d'eau et les lacs procurent des communications toutes faites avec le Transcontinental et divers points de distribution.

“Je sais que le public entretient l'idée que la région de l'Abitibi est en plein dans le nord et partant que le climat en est dur et froid à l'extrême ; c'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier. En effet, cette partie de la région de l'Abitibi traversée par le Transcontinental est sous la même latitude que celle des comtés de Matane, Rimouski et Lac Saint-Jean. Le climat, en autant que j'ai pu le juger, est superbe sous le rapport sanitaire, l'air en étant sec. Il est tempéré comme celui des comtés que je viens de citer, et je suis d'opinion que lorsque les terres en seront défrichées comme elles le sont dans la vallée du Lac Saint-Jean et dans les comtés de Matane et de Rimouski, alors le climat de l'Abitibi sera plus agréable, plus chaud qu'il ne l'est acutellement, et, je crois, préférable à celui de Matane et de Rimouski parce qu'il n'y a pas dans l'Abitibi ces vents du nord est qu'on a que trop souvent dans la partie est de la vallée du Saint-Laurent.”

Dans tous les cas, l'expérience des dernières années a prouvé au delà de toute évidence, que les légumes de toute espèce arrivent à leur pleine maturité dans la région de l'Abitibi. A la première exposition agricole de cette région tenue à Amos, le 19 octobre 1916, les produits exposés ont fait l'admiration des visiteurs. On y voyait des tomates, des betteraves, des carottes, des navets, des choux, des concombres, des



VILLAGE DE SENNETERRE (Nottaway) — 1918

pommés de terre superbes ; du blé, de l'orge, de l'avoine de fort belle apparence.

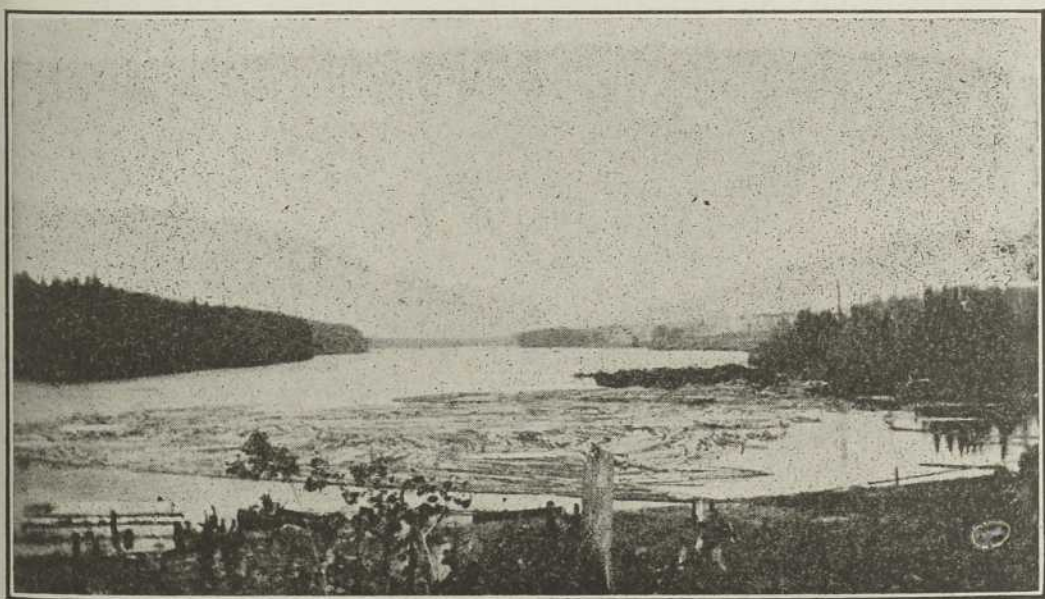
C'est dire que le climat de l'Abitibi ne le cède en rien à celui du reste de la province.

Forêt

Les principales essences sont : l'épinette noire (black spruce—*Picea nigra*), l'épinette blanche (white spruce—*Picea alba*), pin gris ou cyprès (jack pine—*Pinus divaricata*), pin blanc (white pine—*Pinus strobus*), sapin (balsam fir—*Abies balsamea*), tremble (espen—*Populus tremuloides*), bouleau blanc (paper-canoe birch—*Betula papyrifera*), peuplier baumier (balm of Gilead—*Populus balsamifera*), tamarac (tamarac—*Larix laricina*), cèdre au thuya (white cedar—*Thuja occidentalis*). L'épinette rouge (red spruce—*Picea rubra*) a été détruite par des insectes parasites. On voit de beaux spécimens de cette essence se tenant encore debout, quoiqu'ils soient séchés sur leur base.

L'épinette noire est de toutes la plus en abondance. Elle atteint son plus grand développement dans les terrains glaiseux où le drainage est bon ; celle qui croît dans les endroits bas et marécageux est de petite taille. Ces marécages sont recouverts d'une épaisse couche de mousse. L'eau ne s'écoule que difficilement à travers cette mousse et l'évaporation est très lente ; cette couche de mousse et la terre audessous étant presque continuellement saturées d'eau, les arbres qui y poussent ne peuvent plonger leurs racines profondément à cause du manque d'aération du sol, et leur croissance est forcément retardée.

Le tremble atteint souvent un diamètre de 12 à 22 pouces. On y rencontre du bouleau d'un diamètre de 24 pouces. Le cèdre est



SUR LA RIVIERE HARRICANA. Site de l'église de la future paroisse de Harricana, marqué par Mgr Latulipe — juin 1918

nouveaux et rabougri, il apparaît par places sur les bords des lacs et des rivières. L'aulne, le saule, le carnouillier rouge (red osier) poussent dru, s'entrelaçant en forme de haie qui borde d'une façon irrégulière les cours d'eau.

M. E. Wilson fait les remarques suivantes relativement au caractère du sol et aux conditions particulières des endroits où croissent ces diverses essences. Dans les parties partiellement drainées des terrains de glaise, la forêt est entièrement composée d'épinette noire, ou, si le terrain est très sec, de tamarac, d'épinette noire et d'épinette blanche. Sur les rives des ruisseaux et des rivières où le drainage se fait très bien il y a abondance de tremble et de peuplier baumier ; dans les grandes étendues de sable, le pin gris ou cyprès occupe de larges espaces. Si ces régions ont été dévastées autrefois par le feu, on y voit généralement une épaisse forêt de trembles et de bouleaux. Dans quelques endroits, et spécialement là où il y a des formations rocheuses, le pin blanc, le cyprès, le bouleau, le tremble, le peuplier baumier et l'épinette sont mêlés.

Faune

L'orignal est abondant et malgré la chasse que lui font les Indiens il ne paraît pas diminuer. Il ne semble pas y avoir de caribou et de chevreuil dans la région traversée par le Transcontinental.

L'ours est assez rare, de même les animaux à fourrures tels que la martre, le vison, la loutre, l'ermine ; le lièvre et le rat-musqué abondent. Le castor diminue, et avant longtemps il sera complètement disparu. Il existe, paraît-il, quelques loups et quelques lynx. Les marmottes, lapins et écureuils sont très nombreux.

Parmi les oiseaux, ce sont les goëlands qui sont les plus nombreux ; il y a une grande quantité de canard noir. La perdrix n'abonde pas.

Il y a partout beaucoup de poisson : poisson blanc, brochet, doré, esturgeon. Le brochet atteint souvent le poids de 6 à 12 livres. L'esturgeon est en grande quantité dans tous les lacs. A cause de l'argile qui demeure en suspens dans les lacs et les grandes rivières, la truite n'y existe pas. Les Indiens disent qu'il y en a dans les petits ruisseaux, et nous en avons pêché nous-même d'assez bonne dimension dans un petit ruisseau, le "Clear Creek", dans le canton Courville.

Défrichement

Voici la méthode que préconise M. J.-M. Leclair, agronome officiel, pour bien mettre en culture les terres de l'Abitibi :

1°—Il faut d'abord de toute nécessité conserver la couche d'humus qui recouvre le sous-sol de l'Abitibi.

2°—Pour cela, il faut autant que possible brûler l'abatis lorsque la surface du sol est encore humide, et éviter de mettre le feu après une période de sécheresse. Il vaut mieux se reprendre deux ou trois fois pour brûler l'abatis que de le brûler en une seule fois lorsque le sol est bien sec, car alors on s'expose à consumer la meilleure partie de la terre.

3°—En général il ne faudrait pas brûler d'abatis après le mois de juin, ni avant le mois de septembre, afin d'éviter la ruine du sol, et aussi les grands feux de forêt.

4°—Il faudrait labourer la terre avant de semer ; il est vrai que plusieurs ont obtenu d'assez bons résultats en semant à la herse entre les souches ; cependant cette méthode n'est pas à approuver, car en agissant ainsi, la terre ne se trouve pas suffisamment préparée, pour résister à la sécheresse de l'été. Un labour de six pouces et un vigoureux hersage, avant de semer, donnent à la terre l'avantage de conserver son humidité ; il ne faut pas oublier que la récolte dépend de la quantité d'eau retenue dans le sol.

5°—Pour s'assurer une bonne récolte, il est presque nécessaire de labourer en été, ou à bonne heure en automne. Le labour du printemps ne donne pas un résultat aussi satisfaisant.

6°—Il est très important que la première semence soit faite en céréales ; il ne faut pas oublier de semer en même temps dix à douze livres à l'acre d'un mélange de trèfle rouge (4lbs), de trèfle alsike (7 lbs) et de mil (1 à 2 lbs). Il faut éviter de semer des céréales deux années de suite.

7°—Il vaut mieux faire moins grand de terre, et enlever de suite les souches vertes, afin de préparer une terre qui donnera un bon rendement la première année. Les grosses souches peuvent être enlevées au moyen de la dynamite achetée en gros ; les petites sont facilement levées par un cheval et à force d'hommes, et cela dès la première année de culture.

8°—Compter sur le feu seul, pour défricher la terre, est le plus sûr moyen de l'appauvrir ; car les terres fortes trop chauffées perdent leur azote et deviennent trop compactes, ce qui empêche la croissance des plantes.

9°—Les colons de l'Abitibi doivent prendre tous les moyens à leur disposition pour récolter des légumes en aussi grande quantité que possible. Les pommes de terre croissent à merveille dans l'Abitibi ; de même les choux, les navets, les carottes, les oignons, même les tomates et les concombres ne manqueront pas de donner un bon rendement, s'ils sont semés en temps convenable, et si on leur donne les soins nécessaires.

La culture

Quoique la végétation soit rapide, dans l'Abitibi, il ne faut pas,

cependant, trop retarder pour faire les semences le printemps.

Ici comme dans l'Ouest, il faut semer aussitôt que la surface du sol est desséchée, peu importe que le sous sol soit encore froid, et que la germination soit lente au début ; le travail se fait dans la terre, et lorsque les journées chaudes arrivent, les premières pousses qui sortent déjà de terre, grandissent avec une rapidité extraordinaire. Les expériences faites jusqu'à ce jour ont démontré que le blé, les pois, les légumes semés dans la première semaine de mai, arrivent parfaitement à maturité avant les gelées d'automne. Pour s'assurer une bonne récolte, il faut de toute nécessité labourer en automne. Le labour du printemps ne donne pas un résultat satisfaisant.

Les colons venus des vieilles paroisses, devraient suivre ces conseils judicieux.

Si l'on veut réussir dans l'Abitibi, il faut tenir compte des conditions spéciales du sol, des variations atmosphériques, et se rappeler que les méthodes de culture en usage dans d'autres parties de la province, ne conviennent pas toujours à cette région nouvelle.

La terre de l'Abitibi malgré sa belle apparence, a besoin d'être remuée et remuée beaucoup, pour produire. Si l'on agit autrement, l'on s'expose à des déceptions.

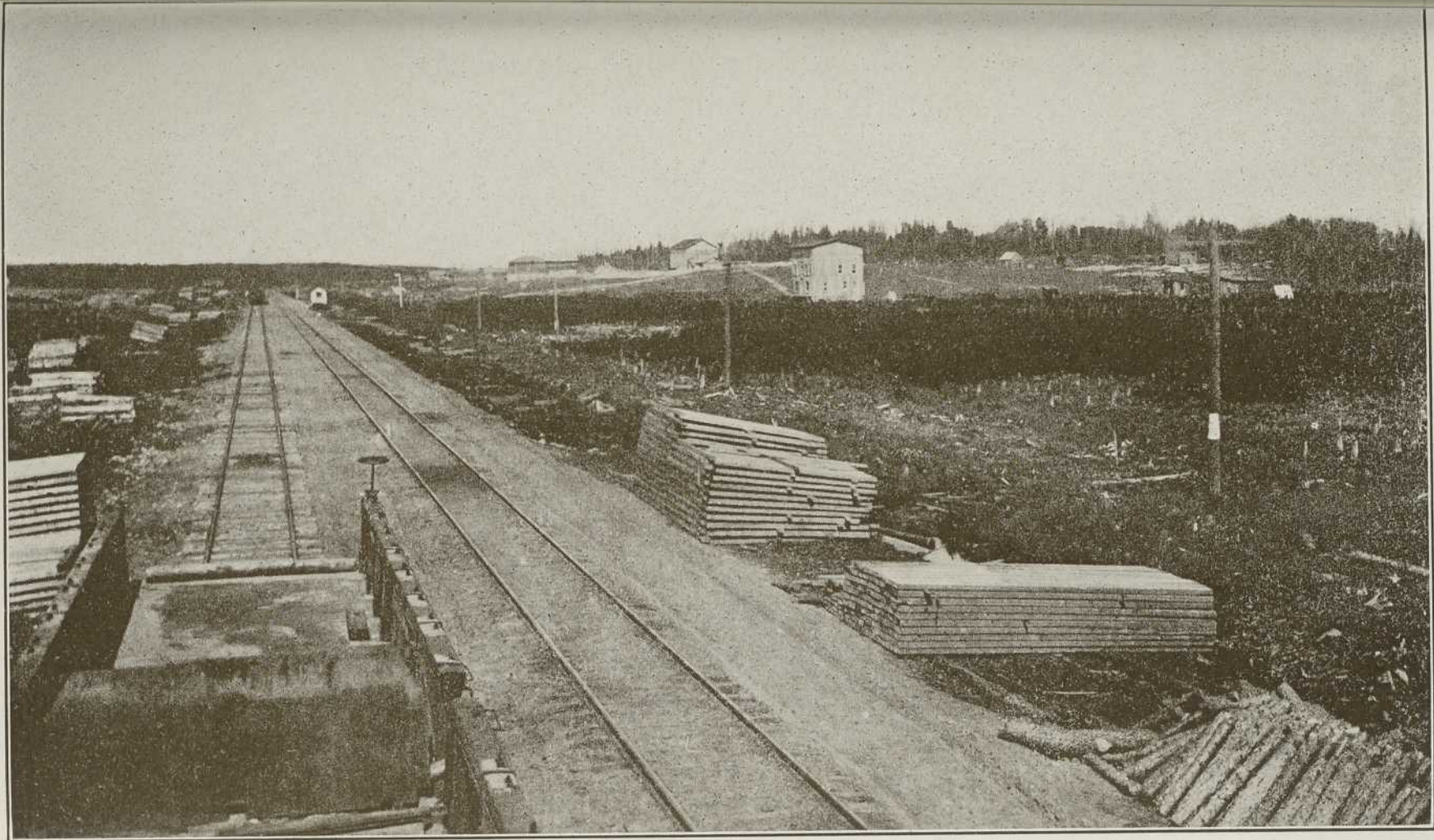
CANTONS OUVERTS A LA COLONISATION

Centres de colonisation et emplacements de village

La région de l'Abitibi est divisée en cinquante cantons, auxquels on a donné les noms des régiments français et des officiers de ces régiments, qui prirent part à la campagne de 1759.



MOULIN A SCIE DE M. DESBIENS, AU CANTON DE LAMOTTE —
1919



PARTIE NORD DU VILLAGE DE DUPUY — Juin 1919

Chacun de ces cantons est divisé en 10 rangs de 62 lots chacun, donnant une superficie de 62,000 acres.

Le groupement des colons autour d'un centre choisi et déterminé d'avance comme noyau d'une future paroisse a été appliqué avec succès dans l'Abitibi et donne les meilleurs résultats.

L'endroit le plus convenable pour établir un village dans chaque canton est marqué d'avance. On choisit autant que possible les bords d'un lac ou d'une rivière. Les représentants des autorités religieuses, de concert avec les représentants du Gouvernement, déterminent l'emplacement futur de l'église dans chaque village ; le terrain réservé pour cet emplacement est cédé gratuitement aux autorités religieuses par le Département des Terres et Forêts.

Les colons, à mesure qu'ils arrivent, s'établissent en rayonnant autour du centre de colonisation.

Voici les noms des cantons maintenant ouverts à la colonisation et des villages en formation, avec une description sommaire de chacun de ces cantons et de ces villages.

Canton de Senneterre

C'est le premier canton que nous rencontrons en entrant dans l'Abitibi. Le Transcontinental le coupe dans une direction nord-ouest sur les rangs IV, V, VI, VII, VIII et IX.

A la hauteur du rang VII, il traverse la rivière Bell sur un beau pont en fer. Le terrain du canton Senneterre est plan sur presque toute son étendue. La hauteur de la montagne Bell, située à l'est de la ligne centrale sur le rang VI, et que le chemin de fer longe avant de traverser la rivière, est d'environ 120 pieds.

Une autre chaîne de montagne assez élevée longe la ligne centrale sur une partie des rangs III et IV, et sur les lots 46 et 47 des rangs V et VI on voit un coteau de cyprès très élevé.

“Le canton de Senneterre”, dit M. Arthur Lepage, (rapport du ministre des Terres et Forêts, 1914), “possède plusieurs cours d'eau remarquables dont quelques-uns sont navigables. Ainsi, il y a la belle rivière Bell qui traverse le canton du sud-ouest au nord-est, et qui plus loin au nord prend le nom de Nottaway, et va porter ses eaux dans la baie James.

“Dans le premier rang, elle forme une partie du lac Obaska qui a près d'un mille de largeur dans ce canton. Dans les rangs II, III, IV, V, VI, et VII, elle a jusqu'à 10 à 12 chaînes de largeur, et elle a même de 25 à 35 chaînes dans les rangs VIII, IX et X. Il y a quelques petits rapides dans les rangs II, III et IV et deux petites chutes d'environ cinq à six pieds, l'une au commencement du rang trois et l'autre vers le milieu du rang cinq sur la rivière Bell. A cinq

“milles au nord du pont du chemin de fer Transcontinental, elle forme
“le beau grand lac Shabogama qui a près de trente milles de longueur,
“sur lequel on peut avantageusement se procurer le plaisir du yacht et
“du canotage. Ce lac s'étend au sud en forme de baie dans les rangs
“neuf et dix, baie qui a de 20 à 50 chaînes de largeur et est peu pro-
“fonde.

“Je note aussi le ruisseau “Aux Trembles” qui traverse la partie
“nord-ouest du canton et qui se jette dans la rivière Bell à un mille
“au sud du pont du chemin de fer Transcontinental, lequel pont tra-
“verse la rivière Bell au milieu du village de Senneterre.

“La partie est du canton est aussi traversée dans toute sa hauteur,
“du sud au nord, par le gros ruisseau Adelphus qui se décharge dans
“le lac Shabogama. J'ai descendu ce ruisseau en canot dans les bas-
“ses eaux, avec un peu de difficulté, c'est vrai, mais dans toute sa lon-
“gueur ; il est également vrai qu'il m'a fallu le débarrasser en certains
“endroits et faire quelques portages pour éviter trois ou quatre petits
“rapides, tous dans le quatrième rang. Ce ruisseau et ses deux bran-
“ches de l'est que j'indique sur mon plan seront d'un grand appoint
“pour faire le drainage de la partie sud-est du canton, où il y a des
“savanes et des marécages de grande étendue. Il y a aussi de grandes
“savanes et de grands marécages dans la partie sud-ouest, mais en nom-
“bre moindre et de plus petite étendue.



COLONS DU CANTON DE LAMOTTE — 1918

Les colons fixés dans le canton de Senneterre sont surtout établis dans les rangs VI, VII, VIII, IX et X, à l'est de la rivière Bell. Il y a encore une assez grande quantité de terrain propre à l'agriculture le long du ruisseau Adelphus, et une excellente partie le long de la rivière Megiskan qui effleure la partie nord-est de ce canton.

Il y a aussi un peu partout à l'intérieur, en dehors des savanes et des marécages de notables étendues de terrain propre à la culture.

“Si on considère le fait”, dit encore M. Arthur Lepage, que les “ingénieurs du chemin de fer Transcontinental ont baissé de dix pieds “et presque vidé, au moyen de drains, un petit lac qui était sur leur “passage, dans le rang cinq de ce canton, on est bien justifiable de “croire que ces savanes et ces marécages pourront pratiquement être “ drainés et utilisés pour des fins de culture, car j’ai noté que le sol y est “généralement de terre grise mêlée d’une bonne partie d’argile en-des- “sous d’une couche de terre noire.”

Il est peu probable que la colonisation à la rivière Bell se développe en remontant vers le sud, à cause de l’état marécageux du terrain. Du côté du nord, au contraire, elle s’étendra au loin.

SENNETERRE (Nottaway) (Saint-Paul de).—Le site de ce village est magnifique ; il s’étend au nord et au sud du chemin de fer, de chaque côté de la rivière Bell. La population actuelle est de 308 âmes.

On trouve au village de Senneterre, un moulin à scie, quatre magasins, deux hôtels, et une maison de pension. On y achève la construction d’une école et d’un presbytère-chapelle. Le premier curé, l’abbé L.-A.-O. Huart, est arrivé à Senneterre, le 9 octobre 1918. Un notaire vient de s’y établir.

Senneterre, comme Amos, deviendra un centre commercial important. Si le chemin de fer, de la Baie James à Montréal, vient à se construire, c’est à cet endroit qu’il devra faire sa jonction avec le Transcontinental. Senneterre sera, de plus, le marché de toute la région agricole qui se développera le long de la rivière Bell.

Canton de Courville

Le Transcontinental traverse ce canton dans les rangs VIII, IX et X.

Le terrain, en général, est uni. La ligne de front du rang X traverse l’extrémité sud d’un coteau brûlé venant du nord-est et les rangs IX et VIII à l’ouest de la ligne centrale sont coupés par une chaîne de petites montagnes sur toute leur profondeur, du nord au sud.

La partie est du canton est traversée du nord au sud par la rivière Taschereau, qui prend sa source dans le lac Courville, situé sur les rangs V et VI. Cette rivière forme un petit lac sur les rangs VII et VIII, au sud du chemin de fer, et un second au nord, sur le rang X, le lac Carpentier. A cause des grandes savanes qui couvrent une grande étendue du terrain, dans les rangs VIII, IX et X, à l’ouest de la ligne centrale, cette partie du canton semble peu propre à la culture.

A l’est de la ligne centrale, le sol est meilleur, formé d’une terre argileuse de première qualité. Sur les bords de la rivière Taschereau, le terrain est bas et humide.

La partie est de ce canton, du rang V au rang I de Carpentier, est en grande partie peuplée par des colons venus surtout de Notre-Dame-des-Anges, comté de Portneuf.

GOULET (Sainte-Cécile de).—Ce village est situé au nord et au sud de la voie ferrée, de chaque côté de la rivière Taschereau.

Il y a à Goulet une bonne maison d'école qui sert en même temps de chapelle, un moulin à scie, un magasin général. La population du village et des environs peut être évaluée à 280 âmes ; c'est un endroit qui se développe bien.

Goulet, est pour le moment une mission dépendante de Senneterre.

Canton de Carpentier

Ce canton, situé au nord du canton de Courville, renferme une assez bonne proportion de terre propre à la culture.

Se basant sur la classification faite par M. Edmond Sicard, ingénieur forestier, le gouvernement a mis en vente les lots suivants :

Rang I. — Lots 14 à 32 — 52 à 62.

Rang II. — Lots 14 à 28 — 52 à 62.

Rang III. — Lots 14 à 24 — 44 à 59.

Rang V. — Lots 53 à 58.

Rang VI. — Lots 18 à 30.

Tous ces lots renferment 70 à 90 p. cent de terre argileuse, basse et humide à certains endroits.

Canton de Barraute

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs I, II, III et IV. Le terrain en général est très uni.

Ce canton est traversé à peu près dans le centre par la rivière Laflamme qui constitue une excellente route canotière.

Il y a un gros ruisseau à l'est sur les rangs IV et V, un second à l'ouest sur les rangs V et VI, et un troisième au nord sur les rangs VIII et IX.

Presque tous les lots de ce canton sont classés comme propres à la culture ; plusieurs, dans les rangs I, II, III sont maintenant vendus.

Les premiers colons du canton de Barraute, sont arrivés dans l'été de 1915. Mais, c'est surtout depuis l'été de 1917, que date le mouvement de colonisation de ce côté. Les colons viennent, pour la plupart de Saint-Basile, de Saint-Alban, de Portneuf, de Sainte-Thècle et de Saint-Narcisse de Champlain.

“Le bassin argileux de la rivière Laflamme et du lac Natagan, a

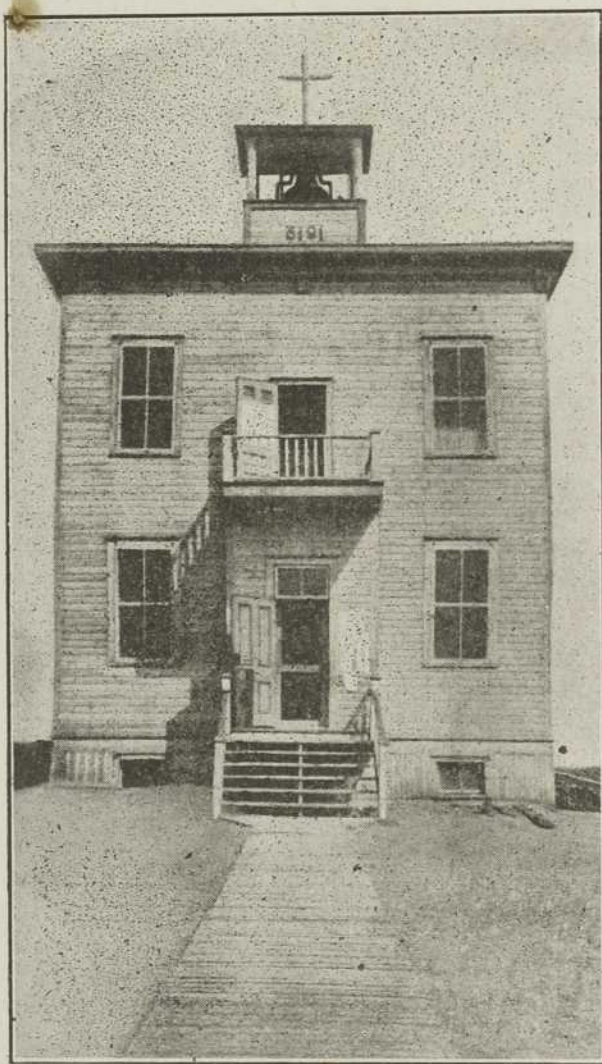


VILLAGE DE LASARRE — Juin 1919

“une étendue dans Barraute, de 60 milles carrés et dans Fiedmont, de 50 milles carrés.

“Cette argile d’un blanc gris, contient un peu de sable fin. Elle est très compacte. A une profondeur de 6 à 10 pieds, on atteint une glaise bleue très molle. Quelques colons qui ont creusé des puits artésiens ont atteint le sable à une profondeur d’une trentaine de pieds.

“Au point de vue agricole, cette argile est de bonne qualité. Peu productive d’abord elle donne de meilleurs résultats lorsque le labour et l’action des agents atmosphériques l’ont ameublie.” Rapport de M. J. E. Guay, ingénieur forestier Décembre, 1918.



**CHAPELLE-ECOLE DU VILLAGE
PRIVAT — Construite en 1916**

BARRAUTE (Saint-Jacques-le-Majeur de) (rivière Natagan).
—Ce village situé sur la rive ouest de la rivière Laflamme, se développe bien. Il renferme maintenant une population de 370 âmes. Il y a à Barraute deux moulins à scie, un magasin, un restaurant et un hôtel. L’école est fréquentée par quarante enfants. On vient d’y terminer la construction d’une chapelle-école, qui servira plus tard de presbytère. Barraute est encore une mission desservie par le curé de Landrienne, qui vient y faire les offices religieux deux fois par mois.

Une grande route qui a son point de départ au village, traverse tout le canton Barraute et se rend jusqu'au rang VII du canton Lamorandière. Cette route sera terminée dans le cours de l'été 1919.

Canton de Fiedmont

Le chemin de fer coupe légèrement ce canton dans le coin nord-est.

Une chaîne de collines court vers l'est en inclinant au nord-est dans la moitié ouest des rangs I, II et III. De là elle incline vers le nord pour contourner le lac Natagan. Le terrain est plan avec de légères ondulations dans la plus grande partie de la moitié est du canton.

Le lac Natagan mesure deux milles dans sa plus grande largeur et six milles du nord au sud, avec une profondeur de cinquante pieds par endroit. La rivière du même nom sort de ce lac, large de cent pieds. Il y a au sud du lac Natagan, sur le rang I, un autre petit lac relié au premier par un petit ruisseau d'une demi-chaîne de largeur et de deux milles de long.

Il y a une grande étendue en savane à l'est sur les rangs VII, VIII, IX et X. Il y a quelques parties sablonneuses dans le rang IX. Le sol dans les parties arables est une terre glaiseuse de bonne qualité, très bien égouttée par les nombreux ruisseaux tributaires de la rivière et du lac Natagan.

Les lots classés propres à la culture, sont ceux qui avoisinent la rivière Laflamme et le lac Natagan.

BASSIN DES RIVIERES LAFLAMME ET TASCHEREAU

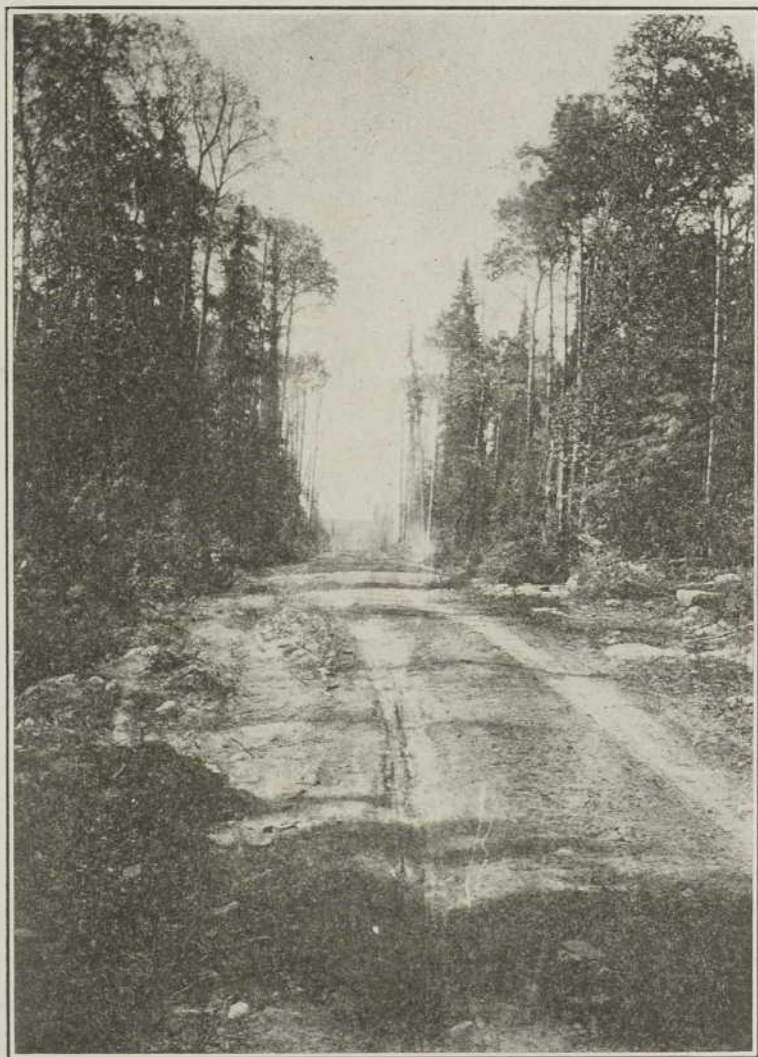
Cantons de Lamorandière, de Rochebeaucourt, De Ducros et de Montgay

Au nord des cantons de Barraute et de Carpentier, s'étend une fort belle zone de terre argileuse, arrosée à l'est par la rivière Taschereau (ancienne Coffee) et à l'ouest par la rivière Laflamme (ancienne Natagan).

Durant l'été de 1916, M. Edmond Sicard, ingénieur forestier, a fait une exploration du bassin de ces deux rivières. Voici ce qu'il dit, dans son rapport, de la qualité du sol dans les vallées de la rivière Laflamme et de la rivière Taschereau :

“Les terrains qui bordent cette rivière (Taschereau) sont excel-
“lement propres à la culture. Les marécages et les étendues rocheu-
“ses sont très rares et de peu d'extension, à tel point que nous pouvons

“dire que 85 à 95 p. cent de ces terrains sont favorables à la culture, “du moins pour 4 à 5 milles de chaque côté de la rivière. A part les “deux étendues rocheuses, rencontrées à l’est de la rivière sur le 40° de- “grés de latitude, et à son embouchure, ces terrains sont formés d’une “excellente terre à grain, plus mouvante et moins franche que la terre “étudiée dans les autres parties de l’Abitibi. Cette terre contient un “peu de silice, ce qui la rend plus maléable et plus facile à drainer. “C’est cette raison qui explique, je crois, l’absence des grands marécages “que nous rencontrons plus au sud, sur cette même rivière. Une par- “ticularité, surtout, nous a permis de voir à fond les sols qui bordent “la première moitié de cette rivière. Les feux de forêt ont mis à nu “tous les terrains du nord des cantons de Lamorandière et de Rochebeau- “court, tout le canton de Despinassy et celui situé directement au nord “de ce dernier, et n’ont laissé que quelques débris calcinés, assez rares.



**ROUTE EN CONSTRUCTION, DANS LE CAN-
TON DE ROYAL-ROUSSILLON, ENTRE LE
2ème ET LE 3ème RANG — Juin 1919**

“Le feu de l’an dernier a si bien brûlé les débris laissés par l’an- “cien, que ces terres nous donnaient l’illusion de fermes ouvertes à la “colonisation depuis 15 à 20 ans, et le défricheur, habitué à suer et à “s’échiner dans les abatis de bois verts, s’extasierait certainement en face

“de ces terres, auxquelles il ne manque que la semence pour les faire
“produire. Ces belles étendues de terres faites commencent sur la ri-
“vière Natagan, à la moitié de Lamorandière, et se tiennent ainsi jus-
“qu’au 49° degré de latitude, sur une largeur de 4 à 5 milles et plus,
“de chaque côté de la même rivière.

“Ceci forme donc une étendue de terres considérables et des plus
“avantageuses pour les colons, et je crois que le département de la co-
“lonisation devrait s’intéresser à la question le plus tôt possible, avant
“que ces terrains reprennent en mauvaises herbes et jeunes pousses, qui
“les rendraient plus difficiles à travailler que lorsqu’ils sont en forêt vier-
“ge. Il faudrait donc construire des chemins pour rattacher ces ter-
“rains au chemin de fer, et pousser les colons sérieux de ce côté, afin de
“tirer tout le parti de ces avantages naturels.

“Le canton de Vassal paraît offrir les mêmes avantages. Les ter-
“rains au nord de ce brûlé, sur la rivière Natagan sont aussi de première
“qualité pour la culture, mais n’étant pas brûlés, ils sont moins avanta-
“geux pour le moment.

“Les sols de la rivière Taschereau sont moins bons, ou du moins
“plus divisés par les marécages et les étendues rocheuses et sablonneu-
“ses. Tous les terrains, qui touchent directement à la rivière Bell, nous
“paraissent de mauvaise qualité. Mais il y a encore de belles éten-
“dues de terre argileuse qui conviendraient très bien pour l’établisse-
“ment de fermes, surtout dans la partie ouest des cantons de Ducros et
“de Bartouille. Le tiers est de ces cantons est rocheux et sablonneux.

“Le sol paraît, cependant, moins bien drainé que sur la rivière Na-
“tagan et de qualité inférieure. Le sud du canton de Ducros a été ra-
“vagé par les incendies et renferme de très bonne terre à culture. La pro-
“portion des bons terrains dans Ducros peut être évaluée à 70 p. cent et
“celle du canton de Bartouille à 55 p. cent. A part les étendues brû-
“lées, tous ces terrains, sur l’une comme sur l’autre rivière, sont recou-
“verts de mousse en couches assez minces, sur la terre grise, et quelque-
“fois en couches très épaisses, dans les savanes à terre noire, où cette
“même couche varie en épaisseur de 6 à 12 pouces.”

Il y a maintenant trois familles établies dans le canton de Lamoran-
dière. Bon nombre d’autres attendent, pour s’y rendre, que la grande
route, maintenant en construction, soit ouverte.

Canton de Landrienne

Le Transcontinental pénètre dans ce canton à la hauteur du rang
IV, il incline fortement vers le nord, traverse les rangs V, VI, VII, VIII
et IX, qu’il quitte pour entrer dans Figury.

Presque toute la partie de ce canton comprise entre la ligne centrale
et la ligne extérieure est, est impropre à la culture. Le sol est maréca-



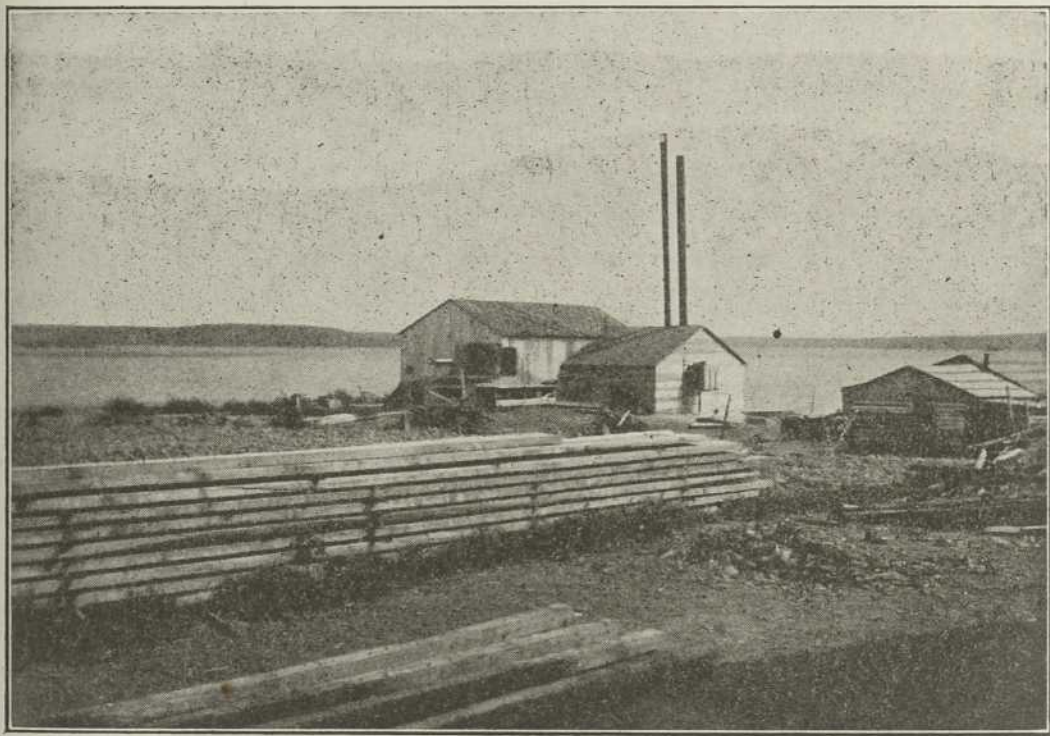
VILLAGE DE PRIVAT — Juin 1919

geux sur de grandes étendues ; ailleurs, il est sablonneux ; surtout sur les rangs VI, VII, VIII, IX et X. A l'ouest de la ligne centrale, le sol est de bonne qualité ; c'est le bassin argileux de la rivière Landrienne, qui a une étendue de 60 milles carrés de bonne terre cultivable.

Il y a 210 lots sous billet de location, dans cette partie, et 670 acres sont maintenant en culture. Les colons de ce canton viennent des paroisses du Lac-aux-Sables, de Saint-Alban, de Saint Ubalde, de Sainte-Thècle, de Saint-Prosper, et de Saint-Maurice.

Ils ont fait beaucoup d'ouvrage depuis un an, et ce canton s'ouvre rapidement à la colonisation.

LANDRIENNE, (Saint-Barnabé).—Le site de la future église de Landrienne, a été fixé sur le rang IX, près de la route. Un village est en pleine voie de développement autour de ce site. On trouve à Landrienne deux magasins, deux moulins à scie. Une maison de pension est en construction auprès de la gare.



MOULIN A SCIE DE M. P. ROCK, A PRIVAT — Juin 1919

On y demande un forgeron et un boulanger.

Le premier curé de Landrienne, M. l'abbé J.-A. Langlais, est venu prendre possession de sa nouvelle paroisse, le 5 novembre 1918. C'est lui qui termina la construction de la chapelle-école, commencée sous la direction du révérend Père Archambault, o. p.

La population actuelle de Landrienne est de 350 âmes. Quarante-cinq enfants fréquentent l'école du village ; une autre maison d'école sera ouverte sur le rang IV dans le courant de l'été (1919).

Canton de Duvernay

“Sur toute sa superficie”, disent MM. Paul Joncas et Paul Malouin, arpenteurs-géomètres (Rapport du ministre des Terres et Forêts), “ce canton présente un terrain généralement bas et plat, on remarque “toutefois un coteau couvert de cyprès et traversant le canton du nord-ouest ou sud-est. Le sol, d’une manière générale, renferme une forte “proportion de glaise, sur les hauteurs seulement le sol est sablonneux et “quelquefois rocheux. Dans les savanes, en-dessous de la tourbe formant “la surface, on trouve de la glaise dure et compacte. Les meilleurs “lots au point de vue de la culture, sont ceux avoisinant les lignes extérieures est et ouest.”

Canton de Figury

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs IX et X. Ce canton, le premier ouvert à la colonisation dans l’Abitibi, a progressé rapidement. Les quelques lots encore inoccupés sont considérés comme impropres à la culture, pour le moment du moins.

Les rangs, dans la partie est de la rivière Harricana, sont maintenant ouverts sur de bonnes étendues, et l’aspect général de toute cette partie du canton est celui de nos vieilles paroisses du bas de Québec.

Deux belles routes, chaque côté de la rivière Harricana, permettent aux colons de pénétrer à l’intérieur de ce canton.

AMOS

Amos, la future métropole de l’Abitibi, a déjà l’aspect d’une petite ville avec ses grandes avenues coupées à angle droit par de belles rues. Elle a été érigée en municipalité de village, le 3 janvier 1914. Depuis, deux autres municipalités ont été érigées dans la paroisse, celle de Figury-est, et celle de Figury-ouest.

Amos a maintenant une population de 1750 âmes.

L’école de la ville, dirigée par les Soeurs de l’Assomption de Nicolet, est fréquentée par au-delà de 200 enfants. Il y a cinq autres écoles, établies dans les rangs.

Deux médecins, deux notaires, quatre avocats, sont établis à Amos. On y trouve également des représentants de tous les corps de métier.

Les hôtels et les maisons de pension sont confortables ; les magasins bien installés.

Un magasin de gros, où l’on vend spécialement des grains et des provisions vient d’y être ouvert.

On trouve en plus à Amos, quatre moulins à scie, deux manufactures de portes et châssis, et une briquetterie, nouvellement installée.

La Banque d'Hochelaga, y a ouvert une succursale, il y a quatre ans et la Banque Nationale en a ouvert une dans le courant du printemps, (1919).

Le curé est l'abbé J. O. V. Dudemaine, arrivé à Amos le 10 septembre 1913 ; le vicaire est l'abbé T. Beaudoin.

Amos deviendra en peu de temps un centre important, et sous le rapport religieux et sous le rapport commercial. C'est le futur évêché des plaines de l'Abitibi. Ce sera en même temps le marché naturel pour l'écoulement des produits agricoles des paroisses qui s'établiront sur les deux rives de l'Harricana ; ce sera le point de ravitaillement des champs miniers. C'est de là que partiront les grandes voies de communications qui iront rejoindre le Témiscamingue, qui réuniront ces deux régions qui devront plus tard ne faire qu'un seul tout.

FIGUERY (Saint-Marc de).—Nouvelle paroisse, dont le centre a été marqué à l'extrémité nord du lot 43, sur le rang IV, à un demi mille environ, à l'est de la rivière Harricana. C'est là que sera bâtie l'église. La population de Figuery est de 131 âmes.

HARRICANA (Saint-Mathieu de).—Le centre de cette nouvelle paroisse a été marqué sur le lot 25, du rang III, à l'ouest de la rivière Harricana. L'église sera bâtie, sur le bord de la rivière, dans un endroit magnifique. La population de Harricana est de 140 âmes.

Ces deux paroisses dont la population n'est pas encore assez forte pour subvenir aux frais d'entretien d'un prêtre, sont desservies par le curé de LaMotte.

Canton de Dalquier

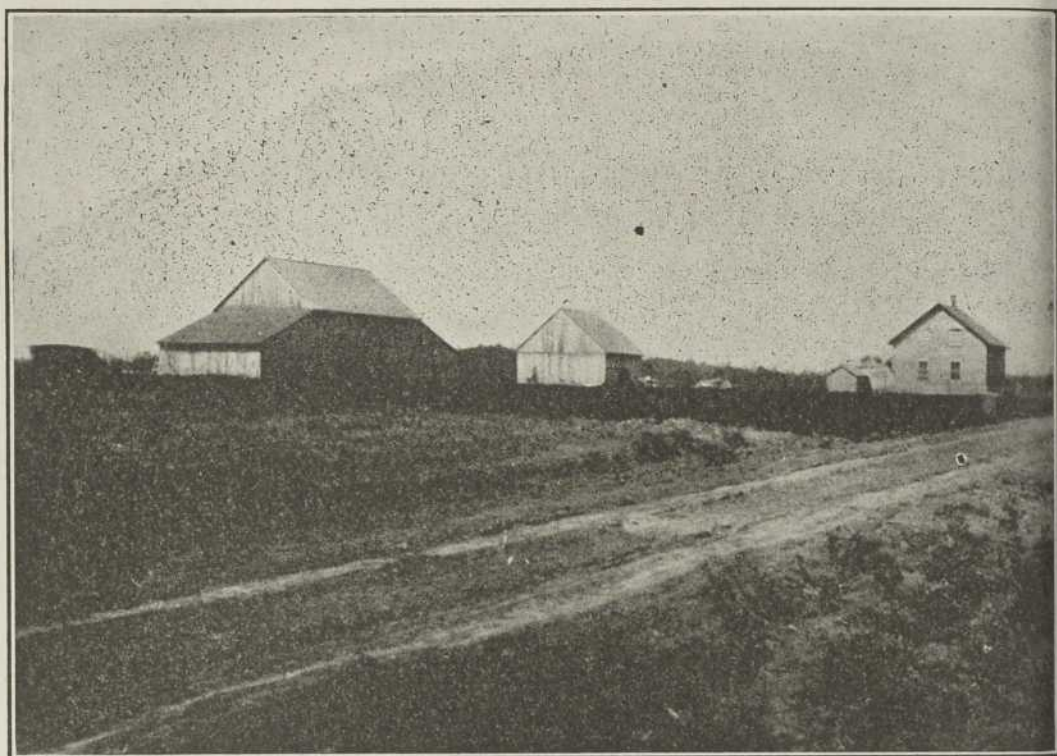
Ce canton, situé au nord du précédent, renferme une bonne proportion de terrain propice à l'agriculture.

Cependant il se peuple beaucoup moins vite que le canton de Figuery. Tous les lots qui bordent la rivière Harricana dans les rangs I, II, III et IV sont maintenant vendus.

Une bonne route qui suit la rive ouest de la rivière se rend maintenant jusqu'au rang V.

Canton de LaMotte

Ce canton, situé au sud du canton Figuery, est traversé dans toute sa profondeur par la rivière Harricana qui y forme deux grands lacs, le lac Malartic et le lac LaMotte. Ces deux lacs, qui ont chacun une étendue de 7 à 8 milles, sont reliés entre eux par un détroit d'environ 13 chaînes de largeur, profond et sans rapides.



FERME DE M. ADOLPHE BOISCLAIR. 1er rang du canton de Royal-Roussillon — 1919

Le terrain est généralement plan. Sur les lots 59, 60 et 61 du rang IX il y a une chaîne de montagnes d'environ 150 pieds de hauteur qui les traverse du nord au sud. La classification de ce canton a été faite sous la direction de M. Henri Roy, ingénieur-forestier. Voici un aperçu sommaire de son rapport.

Le terrain à l'ouest du lac LaMotte, sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, est plan, composé de bonne terre argileuse, excepté toutefois les lots suivants qui sont considérés impropres à la culture : lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 du rang IIème ; ces lots forment partie d'un vaste marais vaseux, où l'eau séjourne la plus grande partie de l'année, les lots 10 et 11 du rang IVème qui sont marécageux, les lots 5 à 24 du rang Vème qui sont marécageux en certains endroits, rocheux en d'autres, les lots 1 à 27 du rang VIème qui sont marécageux et sablonneux.

Dans la partie ouest des rangs VII, VIII, IX et X il y a beaucoup plus de variété dans le terrain qui est tantôt plan et humide, tantôt montueux et sablonneux, tantôt marécageux. Ainsi dans le rang VII les lots 1 à 17 sont impropres à la culture, les lots 18 à 30 renferment 40 à 50 p. cent de bon terrain, les lots 31 et 33 sont impropres à la culture, les lots 34 à 42 contiennent environ 60 p. cent de terrain propre à la culture.

Dans le rang VIII, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 à 43 renferment 70 à 90 p. cent de bon terrain.

Dans le rang IX, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 et 30 renferment 75 p. cent de bon terrain, les lots 31 et 32



TROUPEAU DE M. ADOLPHE BOISCLAIR, 1er RANG DU CANTON DE ROYAL-ROUSSILLON — Juin 1919

sont impropres à la culture, terrain rocheux, les lots 33 à 40 contiennent 40 à 60 p. cent de bon terrain, les lots 41 à 46 sont rocheux.

Voici maintenant la classification des lots situés à l'est des lacs Okikeska et LaMotte :

Rang . — Lots 54 et 55, 95 p. cent de bon terrain.

Lots 58 et 59, 65 p. cent de bon terrain.

Rang II.—Lots 58 et 59, 50 p. cent de bon terrain, un grand marécage couvre une partie des lots 62, 63 et 64. Il y a un beau morceau de terre noire et glaiseuse au nord des lots 60 et 61.

Rang III. — Les deux premiers lots 42 et 43 au bord du lac sont rocheux.

Les lots 45 et 47 renferment 50 à 80 p. c. de bon terrain.

Les lots 48 à 55 sont très bons.

Les lots 56 et 57 contiennent 40 p. c. de bonne terre.

Les lots 58 et 59 sont rocheux.

Les lots 60 à 64 sont bons.

Rang IV. — Les deux premiers lots sur le bord du lac, 40 e 41, sont rocheux.

Les lots 42 à 45 sont bons, les lots 46 et 47 sont rocheux, les lots 48 à 55 renferment 75 à 80 p. c. de bon terrain.

Les lots 56 à 61 sont impropres à la culture, les lots 62 à 64 renferment 70 p. cent de bonne terre.

Rang V. — Tous les lots de 38 à 64 sont cultivables, et renferment environ 75 p. cent de bon terrain.

Rang VI. — Tous les lots de 40 à 64 sont propices pour la culture, excepté les Nos 44, 45, 46 et 47 qui sont rocheux et les Nos 54 et 55 qui sont marécageux et au centre desquels il y a un petit lac.

Rang VII. — Les lots 40, 41, 42 et 43 dans la partie au sud du lac Okikeska, renferment 45 p. cent de terrain cultivable, les lots 44, 45, 46 et 47 sont trop rocheux pour être cultivés. Les lots 48 à 64 renferment 75 à 90 p. cent de bonne terre.

Rang VIII. — Les lots 58 et 59 contiennent 50 p. cent de terrain cultivable, 60 et 61, environ 40 p. cent, et 64, 80 p. cent. Les lots 62 et 63 sont impropres à la culture.

Rang IX. — Les lots 59 à 62 sont échancrés par une baie du lac Okikeska, les lots 63 et 64 sont impropres à la culture.

Rang X. — Tous les lots de 55 à 64 sont impropres à la culture. Le sol sur les bords du lac est bon, mais dès qu'on pénètre à l'intérieur il devient sablonneux, rocheux et marécageux.

Le canton de LaMotte s'est peuplé rapidement de colons venus du comté de l'Islet, de la Tuque et du Lac St-Jean ; on y compte maintenant 212 âmes. Le curé de LaMotte est le R. P. L. Archambault o. p.

Canton de Malartic

Tous les lots de la partie nord-ouest de ce canton, sur les rangs X, IX, VIII et VII, ont été trouvés propres à la culture, et sont maintenant en vente.

Canton de Villemontel

Ce canton, situé au sud du canton Trécesson, offre un contraste frappant avec celui-ci. Le sol y est de première qualité.

La classification de ce canton, faite en 1912, par un parti d'ingénieurs-forestiers, sous la direction de M. Henri Roy, nous renseigne parfaitement bien sur sa valeur.

Voici un aperçu sommaire du rapport de M. H. Roy.

RANG X

- Lots 1 et 2. — 70 p. cent de terrain cultivable.
3 à 5. — 80 p. cent de terrain cultivable.
6 à 8. — 90 p. cent de terrain cultivable.
9 et 10. — 65 p. cent de terrain cultivable.
11 à 26. — 100 p. cent de terrain cultivable.
27 à 30. — 95 p. cent de terrain cultivable.
31 et 32. — 50 p. cent de terrain cultivable.
33 à 35. — 40 p. cent de terrain cultivable.
36 à 38. — 70 p. cent de terrain cultivable.
39 à 58. — Impropres à la culture.

RANG IX

Les trois premiers lots renferment 40 p. cent de terrain cultivable.

Les lots 4 à 54 sont de première qualité, excepté les Nos 16 et 17 qui contiennent environ 40 p. cent de terrain cultivable, et les lots 33 à 35, 52 et 54, environ 50 p. cent. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture.

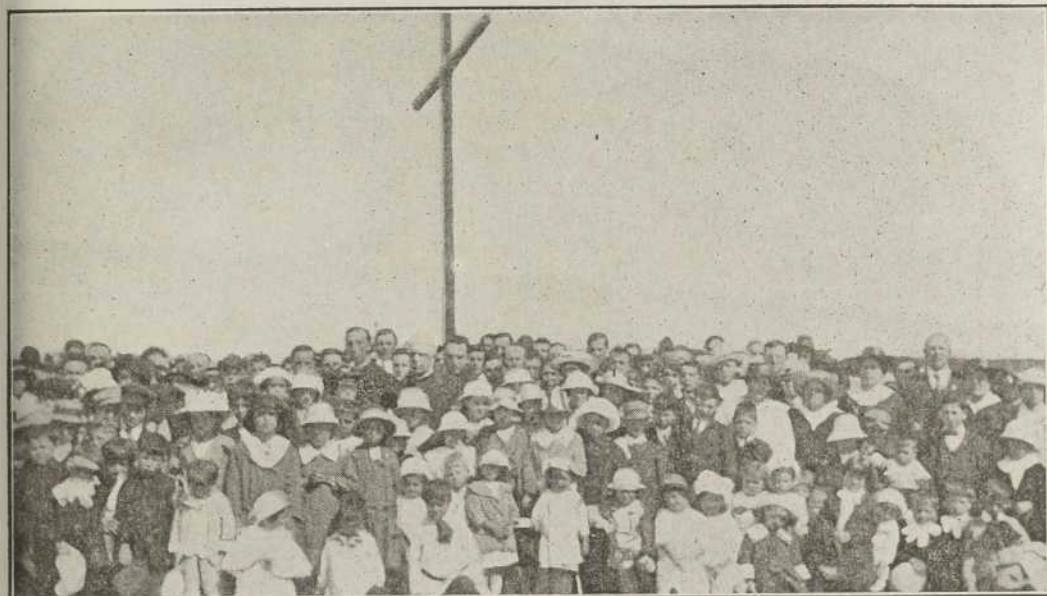
RANG VIII.

Les lots de 1 à 9 sont impropres à la culture. Le reste jusqu'au lot 54 est de très bonne qualité. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture, étant sablonneux et rocheux.

RANG VII.

- Lots 1, 2 et 5. — 85 p. cent de terrain cultivable.
4 et 6. — Impropres.
7 à 9. — 40 p. cent de terrain cultivable.
10 à 13. — 55 p. cent de terrain cultivable.
14 et 15. — 55 p. cent de terrain cultivable. Il y a un rocher dans la partie sud de ces lots.

- 16 et 17. — 75 p. cent de terrain cultivable.
18 et 19. — 90 p. cent de terrain cultivable.
20 à 25. — 80 p. cent de terrain cultivable.
27 à 48. — 100 p. cent de terrain cultivable.
47 à 51. — 50 p. cent de terrain propre à la culture, excessive-
ment mouilleux.
52 à 56. — 80 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 40 p. cent de terrain cultivable.



**BENEDICTION PAR MONSIEUR LATULIPE DU CIMETIERE
DE LASARRE — 6 juillet 1918**

RANG VI

- Lots 1 à 8. — 95 p. cent de terrain cultivable.
9 et 10. — 70 p. cent de terrain cultivable.
11 à 14. — 90 p. cent de terrain cultivable.
15 à 17. — Impropres à la culture.
18 et 19. — 90 p. cent de terrain cultivable. Il y a un maré-
cage sur le lot 18.
20 et 21. — 90 p. cent de terrain cultivable.
22 à 24. — 45 p. cent de terrain cultivable.
25 et 26. — Impropres à la culture.
27. — 70 p. cent de terrain cultivable.
28 et 29. — 90 p. cent de terrain cultivable.
30 à 41. — 100 p. cent de terrain cultivable.
42 et 43. — 70 p. cent de terrain cultivable.
44 à 46. — 90 p. cent de terrain cultivable.
47 et 48. — 80 p. cent de terrain cultivable.
49 à 50. — 90 p. cent de terrain cultivable.
51 à 56. — 100 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 85 p. cent de terrain cultivable.

RANG V.

- Lots 1 à 14. — 90 et 100 p. cent de terrain cultivable.
15 et 16. — 60 p. cent de terrain cultivable. Il y a un marécage sur ces deux lots.
17 et 18. — 50 p. cent de terrain cultivable.
19 et 21. — 40 p. cent de terrain cultivable.
22 à 26. — 90 p. cent de terrain cultivable.
27 à 29. — 75 à 85 p. cent de terrain cultivable.
30 à 50. — 90 à 100 p. cent de terrain cultivable.
51 à 58. — 45 p. cent de terrain cultivable.

RANG IV.

- Lots 1 à 7. — 70 p. cent de terrain cultivable.
8 à 25. — 90 p. cent de terrain cultivable. La rivière Carcajou coule du nord au sud, partie sur le lot 13, partie sur le lot 14, et de l'est à l'ouest sur le lot 15.
26 et 27. — 55 p. cent de terrain cultivable. Terrain un peu sablonneux et rocheux.
28 à 42. — 100 p. cent de terrain cultivable.
42 à 53. — 90 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 75 p. cent de terrain cultivable.

RANG III.

- Lots 1 à 5. — 65 p. cent de terrain cultivable.
6 à 11. — Impropres à la culture. Terrain rocheux et sablonneux.
12. — 40 p. cent de terrain cultivable.
13 à 26. — 90 à 95 p. cent de terrain cultivable.
27. — 65 p. cent de terrain cultivable.
28 à 42. — 95 à 100 p. cent de terrain cultivable. Les lots 34 et 35 sont coupés par la rivière Villemontel qui se jette dans la rivière Kinejevis sur le lot 30.
42 et 43. — 55 p. cent de terrain cultivable.
44 à 47. — 75 p. cent de terrain cultivable.
48 à 53. — 90 p. cent de terre cultivable. Il y a un gros ruisseau sur ces lots.
54 à 58. — 75 p. cent de terrain cultivable. Terrain marécageux à certains endroits.

RANG II.

- Lots 1 à 3. — Impropres à la culture, rocheux au nord et au sud de la rivière Kinojevis.
4 à 10. — Partie nord 40 p. cent de terrain cultivable.
Partie sud 100 p. cent de terrain cultivable.



VILLAGE DE LAREINE — Juin 1919

- 11 et 12. — Partie nord 100 p. cent de terrain cultivable.
Partie sud 95 p. cent de terrain cultivable.
13 à 15. — 80 p. cent de terrain cultivable.
16 à 30. — 95 et 100 p. cent de terrain cultivable.
31 à 40. — 95 et 100 p. cent de terrain cultivable.
41 et 42. — 80 p. cent de terrain cultivable.
43 à 47. — 75 et 80 p. cent de terrain cultivable.
57 et 58. — 40 p. cent de terrain cultivable.

RANG I.

- Lots 1. — 40 p. cent de terrain cultivable.
2 et 3. — 75 p. cent de terrain cultivable.
4 à 6. — 50 p. cent de terrain cultivable.
7 à 10. — 45 p. cent de terrain cultivable.
11 et 12. — 75 p. cent de terrain cultivable.
13 à 20. — 95 p. cent de terrain cultivable.
21 à 22. — 75 p. cent de terrain cultivable.
23 à 32. — 100 p. cent de terrain cultivable. Ces lots sont
coupés par la rivière Kinojevis.
32 à 58. — Impropres à la culture. Terrain rocheux et sa-
blonneux.

Nous engageons les colons à visiter ce canton, qui est encore à peu près inoccupé.

Canton de Trécesson

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs I, II, III, IV et V.

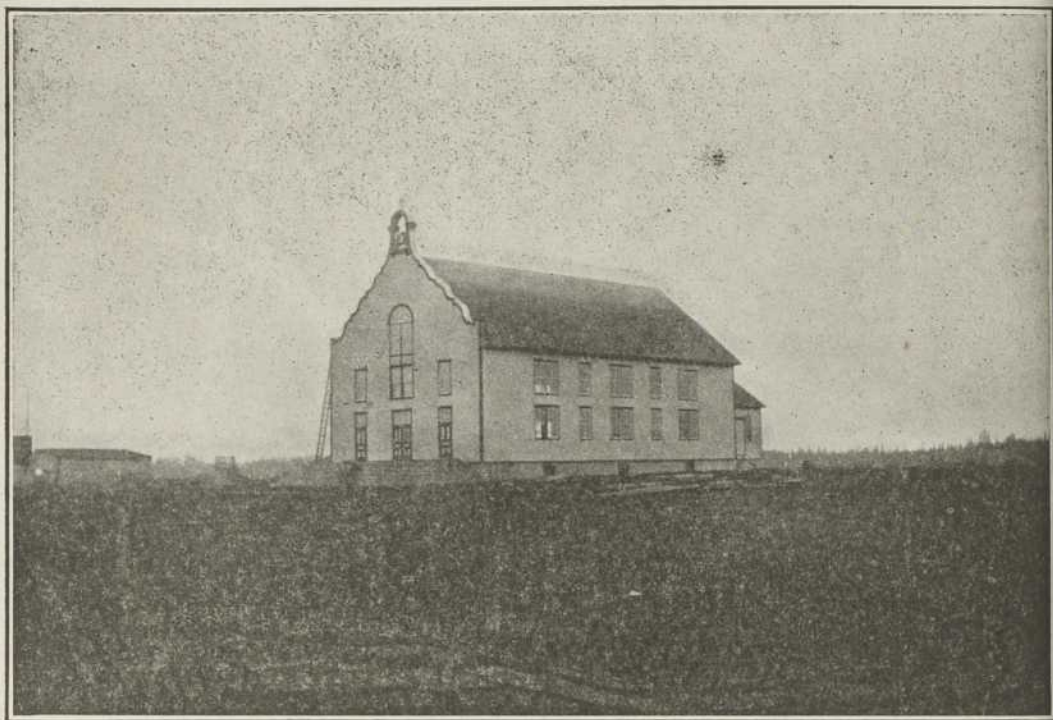
On ne peut pas dire de ce canton qu'il est de première valeur, au point de vue de la colonisation. Cependant il s'y trouve partout de belles étendues de bonne terre, et le gouvernement a mis en vente les lots suivants :

- Rang I.—Lots 1 à 35.
Rang II.—Lots 1 à 35 et 50 à 62.
Rang III.—Tous les lots.
Rang IV.—Tous les lots.
Rang IV.—Lots 1 à 35.

Comme on le voit par cette classification, c'est à l'ouest de la ligne centrale, plus particulièrement le long de la rivière Villemontel, que se trouvent les meilleurs lots, et aujourd'hui ils sont presque tous occupés.

LA FERME.—Ancien camp de détention, où l'on a compté jusqu'à 2,500 prisonniers autrichiens, allemands et bulgares. Ce sont ces prisonniers qui ont fait les premiers travaux de défrichement de la ferme expérimentale que le Gouvernement Fédéral a entrepris d'établir en cet endroit. Ces défrichements couvrent déjà une très grande éten-

due de terrain ; malheureusement les formations rocheuses qui sont à proximité du chemin de fer ne permettent pas au voyageur qui ne fait que passer, de juger du travail accompli.



EGLISE DE LA PAROISSE DE LASARRE — Bâtie en 1918

Il faut se rendre à la résidence de M. Pascal Fortier, l'habile directeur de la ferme, pour se rendre compte des défrichements et de l'étendue du terrain ensemencé. La ferme deviendra peu à peu un immense champ d'expérimentation agricole, où les cultivateurs de l'Abitibi, pourront aller puiser d'utiles enseignements. Nous invitons les visiteurs à faire un petit arrêt à la ferme ; ils y verront de beaux champs d'avoine, de foin et de pommes de terres, des jardins où poussent de fort beaux légumes et des fleurs de toutes couleurs.

VILLEMONTÉL (Saint-Simon).—Le village de Villemontel, s'est développé rapidement. On y trouve un bon hôtel, deux magasins, deux moulins à scie. Sa population est maintenant de 540 âmes, en y comprenant les colons établis au lac Davy, et ceux de la partie est du canton de Launay. Un curé, l'abbé Alphonse Auclair, vient d'arriver à Villemontel. (juillet 1919)

Canton de Launay

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs V et VI. Les lots classés comme bons à la culture dans ce canton sont les lots 1 à 15 dans les rangs V, VI, VII et VIII, et les lots de 40 à 60 dans les rangs III, IV, V et VI.

Canton de Privat

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs V, VI, VII, VIII, IX et X.

Le lac Robertson, que l'on aperçoit en entrant dans ce canton, couvre à peu près 4 milles de surface ; il est formé de deux parties à peu près égales, reliées entre elles par un détroit de 40 pieds de largeur.

La rivière Bellefeuille est le principal cours d'eau de ce canton. Le chemin de fer la traverse sur un beau pont en fer, à l'endroit même où elle pénètre dans le canton Languedoc. Elle a un peu plus de 50 pieds de largeur, une profondeur moyenne de 7 pieds, les berges sont élevées de 30 à 40 pieds au-dessus de la coulisse. Elle sert de décharge au lac Robertson et aux lacs Bazin et Chavigny, situés dans le centre du canton sur les lots III et IV.

Le lac Loïs, située au sud sur la limite du canton Privat et du canton Aiguebelle, a neuf milles de long, avec une largeur variant de $\frac{1}{4}$ mille à deux milles. Sa profondeur moyenne est de 16 pieds. Le sol, dans le canton Privat, est d'inégale valeur. Les plus grands morceaux de bon terrain qui se trouvent autour du lac Robertson et le long de la rivière Bellefeuille sont vendus.

D'après une inspection faite dernièrement, les lots des rangs suivants de ce canton sont classés comme terre propre à la culture :

- Rang I. — Lots 1 à 64.
- Rang II — Lots 1 à 5 et 21 à 52.
- Rang III. — Lots 33 à 62.
- Rang IV. — Lots 26 à 62.
- Rang V. — Lots 30 à 62.
- Rang VI. — Lots 30 à 62.
- Rang VII. — Lots 22 à 62.
- Rang VIII. — Lots 18 à 62.
- Rang IX. — Lots 16 à 53.
- Rang X. — Lots 1 à 42.

PRIVAT (Saint André) (Gare O'Brien).—Ce village est situé sur la rive ouest du lac Robertson. C'est le quatrième point de division du Transcontinental, à partir de Québec.

Il y a à Privat un grand hôtel, deux bonnes maisons de pension, trois magasins bien installés ; on vient d'y terminer la construction d'un grand moulin à scie ; on y commence la construction d'un presbytère-chapelle. La population de Privat est de 755 âmes.

Le curé est l'abbé F. Boisvert, arrivé à Privat le 24 août 1915.

Canton de Languedoc

Le chemin de fer coupe ce canton dans son extrémité sud-ouest sur le rang I. Aucun travail d'exploration et de classification nous per-

met de dire la valeur de ce canton au point de vue de la culture. Les colons qui sont établis dans le coin sud-ouest, le long de la rivière Bellefeuille, occupent de beaux lots de terre glaise. Il y a des étendues de bonne terre, plus au nord le long de la rivière Bellefeuille et de la rivière Macamic.

AUTHIER (Saint Judes d').—Il y a déjà un petit commencement de village autour de cette gare. Les colons semblent vouloir se grouper en cet endroit. Il y aura là, avant longtemps, un bon établissement. Un moulin à scie a été bâti sur la rivière Bellefeuille, non loin de la voie ferrée. Un autre s'élève près de la gare.

Authier a maintenant une population de 280 âmes.

Authier est réuni à Macamic par un chemin qui suit d'abord la ligne ouest de division de Languedoc et de Royal-Roussillon, puis de là, continue entre les rangs II et III de Royal-Roussillon, jusqu'au village de Macamic.

Canton de Royal-Roussillon

Ce canton est traversé par le chemin de fer dans les rangs I, II et III.

Les eaux du lac Macamic en couvrent une grande partie. Ce lac a environ six milles de longueur et autant de largeur. Il se décharge au nord dans le lac Abitibi, par la rivière LaSarre qui arrose les rangs IX et X. Au sud, il reçoit les eaux de la rivière Lois, décharge du lac Lois ; à l'est, dans le rang VI, les eaux de la rivière Bellefeuille, décharge du lac Robertson, et dans le rang VIII les eaux de la rivière Macamic, petit cours d'eau qui prend sa source dans le canton Languedoc, et le traverse presque en entier.

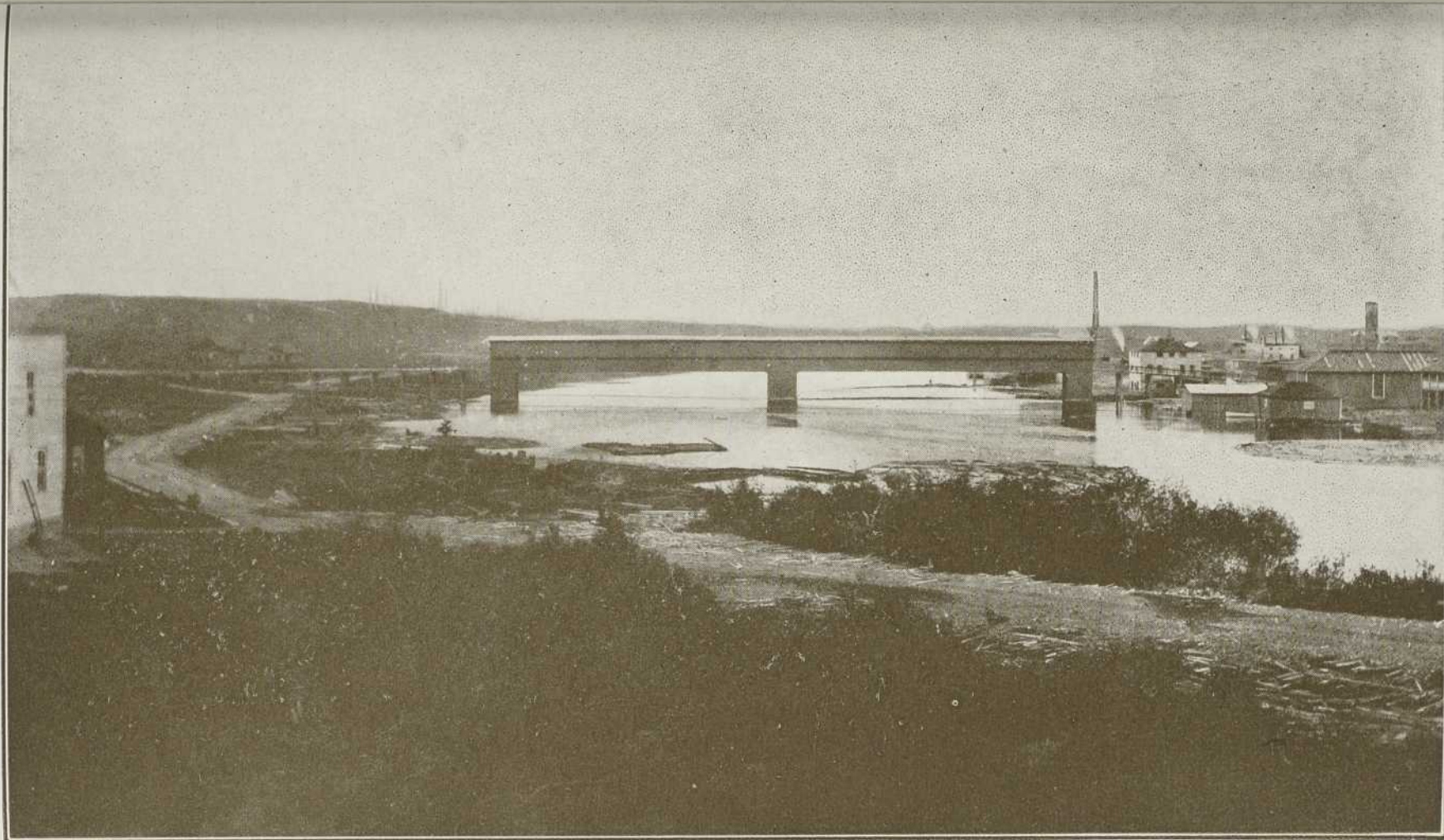
La rivière Lois, large de 150 pieds, a une longueur d'environ 18 milles ; elle forme quatre rapides, une assez belle chute, et se jette dans le lac Macamic à un arpent du chemin de fer qui la traverse sur le lot 25, rang II.

Ce canton est très propice pour l'agriculture. Le terrain en général est assez élevé, sauf les bords de la rivière LaSarre (5 à 6 acres de chaque côté) dans les rangs IX et X qui sont très bas et baignés à la moindre crue des eaux.

Tous lots du canton Royal-Roussillon sont maintenant occupés par des colons venus surtout des comtés de Nicolet et d'Arthabaska.

MACAMIC (Saint Jean l'Évangéliste).—Ce village s'est développé rapidement, la population est maintenant de 1622 âmes.

On trouve à Macamic trois bonnes maisons de pension, trois moulins à scie, quatre magasins généraux bien installés. L'école du village est sous la direction des Soeurs de l'Assomption de Nicolet. Le curé est l'abbé F. Tremblay, arrivé à Macamic, au mois de septembre 1917.



LE PONT DES PIETONS, SUR LA RIVIERE HARRICANA, A AMOS — Juin 1919

Il y a en plus à Macamic, un médecin, et un notaire qui est gérant de la succursale de la banque d'Hochelaga, et remplit en même temps les fonctions de sous-agent des Terres.

Canton de Poularies

Ce canton est situé au sud du canton Royal-Roussillon, il est coupé à peu près dans le centre et dans presque toute son étendue du nord au sud par la rivière Loïs.

Les lots maintenant en vente dans ce canton sont ceux des rangs VI, VII, VIII, IX et X. Cette partie du canton Poularies renferme 40 p. cent de terrain absolument inculte. Le terrain le long de la rivière Loïs est de première qualité ; mais en s'éloignant de la rivière, soit du côté est, soit du côté ouest, on rencontre des marécages, des élévations rocheuses et de grandes étendues de sable.

Voici d'ailleurs les lots classés comme propres à la culture :

Rang VI. — Lots 7 à 54.

Rang VII.— Lots 11 à 45.

Rang IX. — Lots 20 à 45.

Rang X. — Lots 16 à 45 et 59 à 62.

Les lots de terre qui bordent la rivière Loïs, dans les rangs ci-dessus mentionnés, sont tous occupés.

Une bonne route, qui part de la gare Macamic, se rend jusqu'au rang VI de ce canton.

Canton de LaSarre

Le chemin de fer pénètre dans ce canton sur le rang III, et montant graduellement vers le nord, il le quitte à la hauteur du rang VII.

Ce canton est traversé de l'est à l'ouest dans les rangs IX et X, et ensuite du nord au sud du rang X au rang I par la rivière LaSarre qui prend sa source dans le lac Macamic. C'est, après la rivière Harricana, le cours d'eau le plus considérable de cette région, sa largeur étant en moyenne de 300 pieds. Elle est navigable pour les vapeurs à faible tirant d'eau. Elle reçoit deux petits affluents : la rivière Sud qui se jette dans la rivière LaSarre à quelques arpents du chemin de fer (le Transcontinental la traverse sur les lots 33 et 37 dans le rang VI), la rivière Calamité qui prend sa source dans le canton Desmeloizes et se jette dans la rivière LaSarre, dans le rang VIII, à environ un mille du chemin de fer.

Le sol dans ce canton est argileux et très propre à la culture.

Il ne reste plus de lots à prendre dans ce canton, qui est un des plus peuplés de l'Abitibi. De bonnes routes qui partent de la gare LaSarre rayonnent dans toutes les directions.

Les rangs se sont ouverts rapidement ; on peut se faire une idée du travail accompli par l'aspect des établissements sur le chemin de front entre les rangs IV et V, que la voie ferrée traverse sur le lot 48.

Presque tous les colons de ce canton viennent de Saint Stanislas et de Saint-Adelphe, comté de Champlain; les autres sont originaires de Saint-Paul et de Notre-Dame du Rosaire, comté de Montmagny. Ce canton a été érigé en municipalité civile le 1er août 1917.

LASARRE.—Ce village est situé à un mille à l'est de la rivière LaSarre. Il se développe rapidement. Un pont a été jeté sur la rivière Sud ; on a bâti une belle maison d'école, et l'on vient de terminer la construction d'une grande église. Il y a deux autres maisons d'écoles dans les rangs. Le curé actuel est l'abbé E. Lalonde ; il est arrivé à LaSarre le 13 avril 1917. Un médecin vient de s'y fixer.

On trouve à LaSarre, un bon hôtel, deux maisons de pension trois magasins généraux, trois moulins à scie, une agence de la Banque d'Hochelaga.

La population du canton et du village de LaSarre est maintenant de 1250 âmes.



GARE DU CHEMIN DE FER, A LASARRE — Juin 1919

On achève au village, la construction d'un grand édifice dont le premier étage servira de salle d'amusement pour les jeunes gens, et le second sera réservé pour les assemblés du conseil municipal, et pour les réunions paroissiales.

Cantons de Clermont et de Chazel

Ces deux cantons, situés au nord des cantons LaSarre et Royal-Roussillon, seront mis en vente bientôt. Le sol dans ces deux cantons serait de première qualité pour la culture ; nous n'avons cependant encore aucune classification officielle.

Canton de LaReine

C'est le dernier canton de la province de Québec. Le Transcontinental le traverse dans les rangs VIII, IX et X.

Le coin nord-ouest est coupé par la rivière Okikodasik ; le coin nord-est par la rivière Calamité. Le lac Abitibi coupe le front des rangs I, II et III. La plus grande partie des lots de ce canton est maintenant vendue ; ceux qui restent à prendre sont dans la partie est des rangs II et III.

De la gare du Transcontinental, il y a des communications faciles par eau sur la rivière Okikodasik, pour la partie sud du canton et tous les endroits du lac Abitibi.

DUPUY.—Ce village, situé sur les lots 44 et 45 du rang VIII, a progressé rapidement. On y trouve deux moulins à scie, une maison de pension, un magasin général. La population y est de 386 âmes. Il y a maintenant un curé à Dupuy, le Rév. Père A. Beauchamp, o.m.i.

LAREINE.—Ce village est situé sur les bords de la rivière Okikodasik, à quelques arpents de la frontière interprovinciale. Il a déjà une fort belle apparence.

On y commencera bientôt la construction d'un presbytère-chapelle. Le curé de LaReine est l'abbé A. Chevalier. Un notaire qui remplit en même temps les fonctions de gérant de l'agence de la banque d'Hochelaga et de sous-agent des Terres s'est établi dernièrement à LaReine.

Il y a à LaReine deux bonnes maisons de pension, trois magasins généraux. La population du canton à l'ouest de la ligne centrale et du village, la partie habitée du canton Desmeloizes comprise, est de 1027 âmes.

Canton de Desmeloizes

Ce canton est situé au nord du canton LaReine ; il est traversé dans toute son étendue du nord au sud par la rivière Okikodasik, dont le cours suit à certains endroits le tracé de la ligne interprovinciale. Le Transcontinental le coupe sur les quatre premiers lots du rang I.

Les cinq premiers rangs de ce canton sont maintenant ouverts à la colonisation ; le terrain dans cette partie à l'est de la ligne centrale est bas et humide, excepté une lisière d'environ deux milles de largeur, qui est drainée par la rivière Calamité. Dans la partie à l'ouest de la ligne centrale, il est légèrement ondulé et traversé par des ruisseaux qui forment un système d'égout naturel pour les parties basses et humides du canton. Une chaîne de rochers établit la hauteur des terres entre la rivière Calamité. (Rapport de M. J. F. Fafard, 1914).

Les lots des rangs VI, VII, VIII, IX et X ne sont pas en vente pour le moment ; la classification sommaire qui en a été faite ne permet pas encore de juger s'ils sont propres à la culture.

AGENTS DU GOUVERNEMENT

Pour toute demande de renseignements concernant l'Abitibi, adressez-vous à M. l'abbé Ivanhoe Caron, département de la Colonisation, Québec.

A M. L.-E. Carufel, bureau de Colonisation, No 82, rue Saint-Antoine, Montréal.

AGENT DES TERRES POUR LE TERRITOIRE DE L'ABITIBI

L'agent des Terres pour la région de l'Abitibi est M. Hector Authier. Il réside à Amos. On est prié de s'adresser à lui pour l'achat des Terres de la Couronne et pour tout ce qui concerne les conditions du billet de location.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENT SUR LES LOTS DE COLONISATION DANS L'AGENCE DE L'ABITIBI

Le prix de la terre dans l'Abitibi, comme ailleurs, est de 60 cents l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres, plus 5 acres, ou 5 p. cent pour les chemins.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions suivantes :

1°—L'acquéreur devra payer un cinquième du prix d'achat en prenant son billet de location.

Il devra payer la balance du prix d'achat en quatre versements égaux et annuels avec intérêt au taux de 6 p. cent par an.

2°—Dans les quatre mois de la date de l'achat, l'acquéreur devra faire sur son lot trois âcres d'abatis. Il devra défricher au moins trois acres par année et les mettre en culture l'année suivante.

3°—Dans les trente mois de la date de l'achat l'acquéreur devra bâtir une habitation et une grange, et commencer la résidence requise par la clause 4 pour l'obtention des lettres-patentes.

4°—L'acquéreur pourra obtenir ses lettres-patentes après trente mois de résidence continue sur son lot, s'il y a sur ce lot au moins quinze acres pour cent en culture.

Tout porteur d'un billet de location résidant avec ses parents (son père ou sa mère) sur un lot situé dans le même canton que le sien est dispensé de l'obligation de bâtir sur son propre lot et d'y résider, pourvu qu'il y ait en culture, sur chaque lot, l'étendue requise.

N. B.—Une absence de plus de 6 mois sans la permission de l'agent des terres constitue une interruption de résidence.

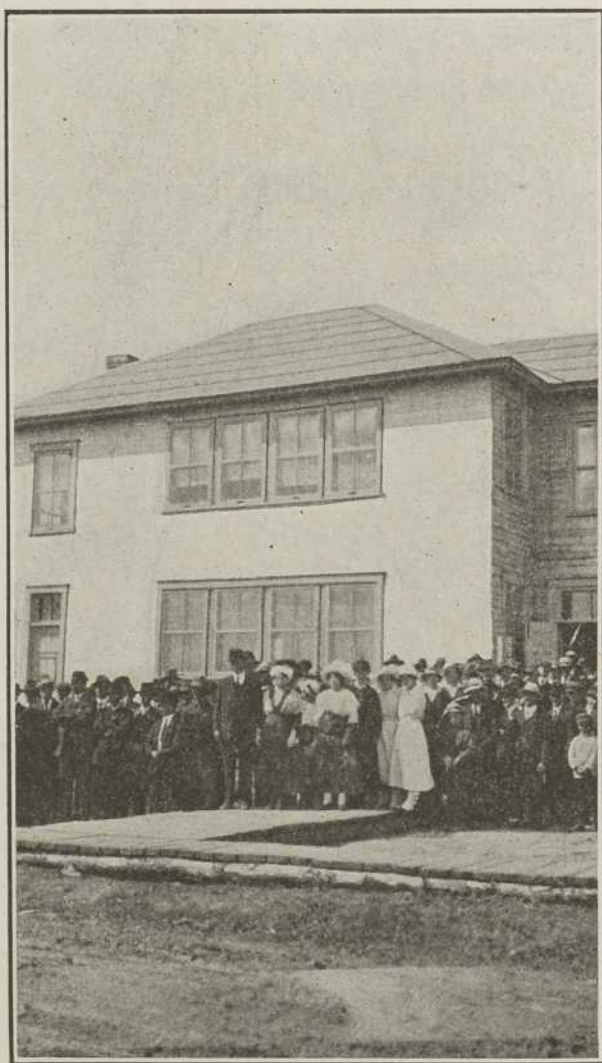


FERME DE M. RAOUL MASSICOTTE, 6ème RANG DU CANTON DE FIGUERY — Juin 1919

5°—Il ne sera coupé de bois sur le lot avant l'émission des lettres-patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisses et clôtures ; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence, sur les terres publiques.

6°—L'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et pêcheries, dans la province.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants, n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.



**CHAPELLE-ECOLE DU VILLAGE DE
LAREINE — Bâtie en 1918**

La coupe du bois

Le colon est autorisé, d'après les dispositions du billet de location, à couper sur son lot tout le bois nécessaire à la construction des bâtisses, clôtures, ou requis pour chauffage.

Aucun droit n'est réclamé quand le bois est coupé pour ces fins.

Tout le bois provenant d'un défrichement exécuté suivant les instructions du Département des Terres et Forêts est exempté des droits de coupe, seulement, afin de sauvegarder les intérêts généraux, on exige quelquefois, de la part du colon, le dépôt d'une certaine somme en garantie. Ce dépôt est retourné au colon aussitôt qu'il a fait brûler son abatis.

Le garde-forestier de la région est chargé de fournir tous les renseignements nécessaires en cette matière.

On ne reconnaît pas comme travail sérieux de défrichement l'abatis plat, et un triple droit de coupe est exigé du colon qui défriche ainsi son lot.

Dans les cas où l'abatis est fait en haie, en rangée ou en tas, le Département des Terres et Forêts reconnaît la bonne volonté du colon et se montre des plus généreux.

Nous demandons instamment aux colons de l'Abitibi de conserver, sur chacun de leurs lots, quelques acres en bois, car là comme ailleurs, le bois de chauffage deviendra rare avant longtemps.

Tableau montrant la progression de la population dans le nouveau territoire de l'Abitibi

CANTONS	1913		1914		1915		1916		1917		1918		1919	
	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames	Famil- les	Ames
La Reine et Desmeloizes		22	4	37	11	112	24	195	62	420	120	815	153	1,027
Dupuy							4	28	33	223	60	380	62	386
La Sarre	1	10	3	90	10	112	27	218	125	744	185	1,225	190	1,250
Macamic			4	81	6	98	28	225	108	710	230	1,512	252	1,622
Authier	4	21	7	41	7	54	7	45	17	102	40	280	40	280
Privat	4	35	12	99	17	143	22	186	48	348	96	607	104	755
Villemontel.....							4	18	16	203	86	548	75	540
Amos	28	241	68	504	80	550	108	684	143	875	260	1,700	272	1,750
Figuery													18	131
Harricana													21	140
Lamotte						18	2	21	18	118	55	340	38	212
Landrienne.....			5	46	9	65	11	72	21	141	63	398	55	350
Barraute						8	1	17	9	73	52	350	58	370
Goulet.....						12	11	75	18	118	48	325	45	280
Senneterre.....			4	53	5	65	7	63	17	92	42	308	48	308
Totaux	37	329	107	451	145	1,237	255	1,847	635	4,067	1,137	8,788	1,431	9,401

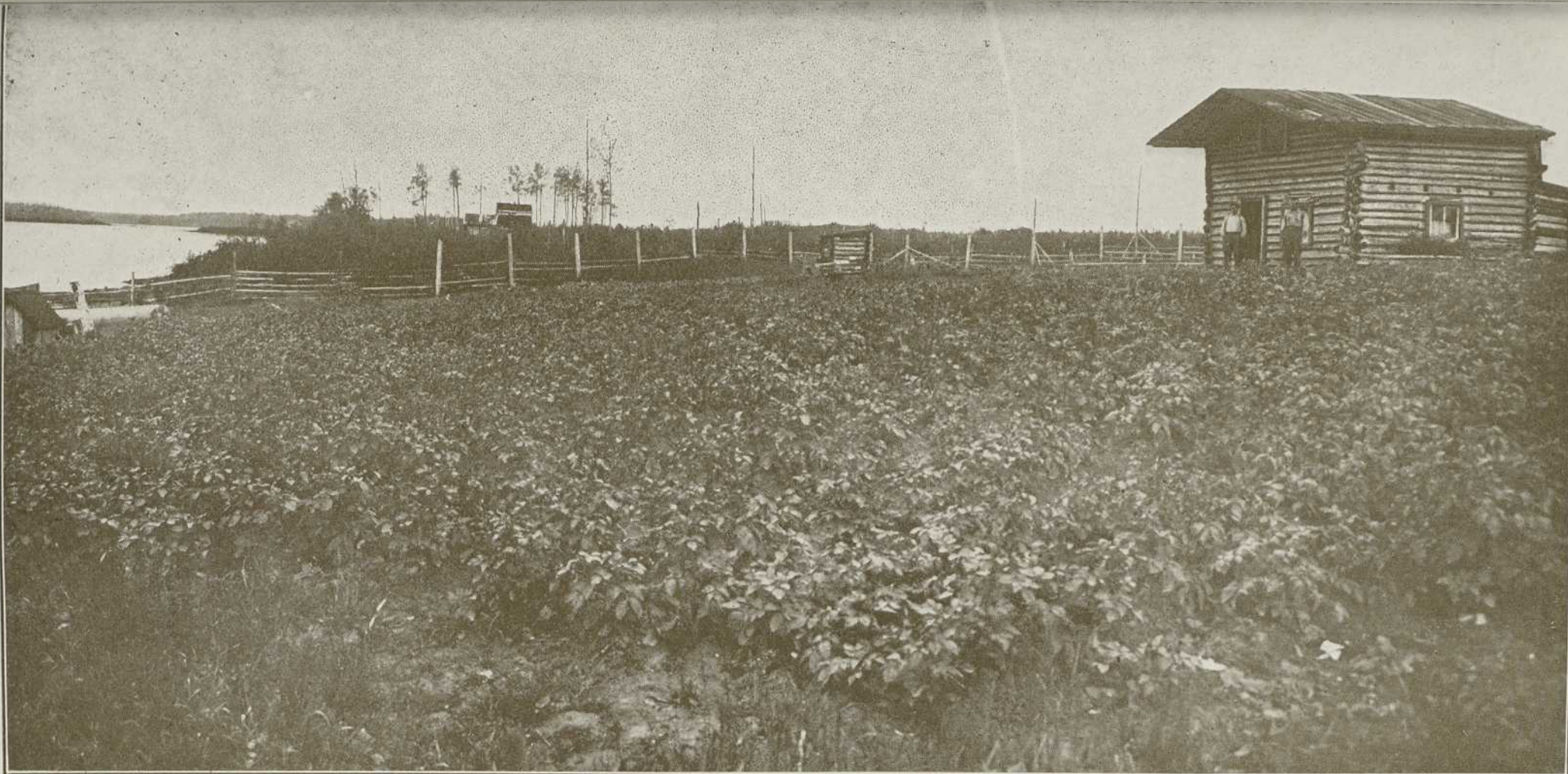
Recensement agricole de l'Abitibi

Ce recensement a été fait sous la direction de M. G. E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques de Québec, dans le courant de l'automne de 1918, et a été publié dans l'Annuaire Statistique de Québec, pour l'année 1918.

Dans le tableau suivant, l'on verra que sur 1017 cultivateurs, il y en avait 655 qui possédaient une étendue défrichée et en culture variant de 1 à 9 acres ; 196 ayant de 10 à 19 acres ; 90 ayant de 20 à 29 acres ; 42 ayant de 30 à 39 acres ; 13 ayant de 40 à 49 acres ; 9 ayant de 50 à 59 acres ; 6 ayant de 60 à 69 acres ; 3 ayant de 70 à 79 acres et 3 ayant plus que cette superficie en culture.

Classification des terres suivant l'étendue en culture en 1918

CANTONS	1 à 9	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	Plus	Ensemble
Barraute et Fledmont	15	2								17
Carpentier	1	1								2
Clermont	6	1								7
Courville (Goulet)	18	1								19
Dalquier (Amos)	20	15	10	6	1	2	1	2	1	58
Desmeleizes	60	7	2							69
Figuery (Amos)	79	42	43	22	7	5	4	1	1	204
Lamotte	23	21	2	1						47
Landrienne	52	10	5	2	1					70
Languedoc	27	7	1							35
La Reine	67	8	3							78
La Sarre	72	28	6	1						107
Launay	10									10
Privat	75	10		1						86
Royal-Roussillon & Poularies	76	31	8	6	4	2	1		1	129
Senneterre (Nottaway)	32	7	6	2						47
Trécesson	22	5	4	1						32
Total	655	196	90	42	13	9	6	3	3	1,017



CHAMP DE POMMES DE TERRE AU VILLAGE DE SENNETERRE (Nottaway) SUR LES BORDS DE LA RIVIERE BELL — 1918

Maintenant que l'on sait de quelle façon sont réparties les surfaces en culture, voyons comment se partagent les travaux qu'il y avait d'exécutés à la fin de juin 1918. C'est ce que contiennent les deux tableaux suivants. Quant au troisième, il fait connaître les espèces d'animaux domestiques et d'oiseaux de basse-cour qu'on y voyait, chez les agriculteurs.

D'après le Tableau I, la superficie en abatis se serait agrandie de 1962 acres en 1918, tandis que l'étendue en souches ensemencée aurait diminué de 1445 acres ; d'autre part, la surface en labours aurait augmenté de plus de 50 p. cent, soit, en nombre absolu, de 3055 acres.

Dans le Tableau II, on voit que le foin et le trèfle l'emportent sur les autres superficies en culture. La superficie en culture aurait été augmentée de 1763 en 1918.

Le Tableau III présente les animaux domestiques et les oiseaux de basse-cour. Relativement à la population qui vit dans cette région, le nombre d'animaux domestiques est peu élevé. L'inventaire n'en ayant pas été fait en 1917, il est impossible d'établir l'accroissement survenu en 1918.

Tableau I.—Terrains en abatis, terrains en souches et terrains en labours ensemencés dans l'Abitibi

TERRES	1917	1918	Différens
	acres	acres	acres
En abatis.....	9,520	11,482	1,962
En souches ensemencées.....	4,205	4,050	145
En labour.....	5,129	8,184	3,055

Tableau II.—Superficies comparées des terres en culture dans l'Abitibi.

CEREALES, LEGUMES, ETC.	1917	1918	Augmentation
	acres	acres	acres
Blé de printemps.....	7	88	81
Avoine.....	1,405	2,392	987
Orge.....	59	271	212
Seigle.....	2	13	11
Pois.....	18	34	16
Sarrasin.....	3	4	1
Grains mélangés.....		41	41
Pommes de terre.....	121	390	269
Légumes.....	118	214	96
Foin et trèfle.....	5,836	5,885	49
Total.....	7,569	9,332	1,763

Tableau III.—Animaux domestiques et oiseaux de basse-cour dans l'Abitibi, en 1918

Chevaux.....	869
Vaches laitières	700
Autres bêtes à cornes.....	471
Moutons.. ..	144
Porcs.	1,049
Poules et poulets.....	11,354
Autres oiseaux de basse-cour	26

Tarifs de faveur pour les colons en destination de l'Abitibi

Des billets à prix réduit sont accordés aux visiteurs sur présentation d'un certificat que l'on est prié de demander quelques jours avant celui fixé pour le départ, en ayant bien soin de donner au long le nom des personnes qui désirent ce certificat, l'âge des enfants, d'indiquer à quelle gare du Transcontinental l'on doit s'embarquer, et à quelle place l'on doit descendre dans l'Abitibi, si l'on veut un billet simple ou un billet pour aller et retour.

Les enfants âgés de 5 ans et plus, mais en bas de 12 ans, paient moitié prix, ceux de 12 ans et plus, plein prix.

Les billets de faveur, aller et retour, ne sont accordés qu'aux colons de bonne foi, qui vont visiter l'Abitibi, dans le but de s'y établir.

Ceux qui, ayant pris des lots, partent avec leur famille et leurs effets de ménage, pour aller s'établir définitivement sur ces lots, ne doivent pas demander des billets aller et retour, ils n'ont droit qu'à des billets pour aller seulement.

On est prié de se rappeler que les bureaux du Gouvernement sont fermés les jours de fêtes légales et le samedi à partir d'une heure après-midi.

En vertu d'un arrangement conclu avec les directeurs du Transcontinental, tout visiteur qui a obtenu un billet de colon peut arrêter, en en faisant la demande au chef du train, à toutes les gares comprises entre Senneterre et LaReine, pour une période n'excédant pas dix jours, dans la même direction s'il s'agit d'un billet simple, et dans l'une ou l'autre direction, s'il s'agit d'un billet aller et retour, avec cette condition cependant que les billets de retour ne sont valides que pour trente jours à partir de la date de leur achat.

Des tarifs de faveur pour le transport des effets de ménage, soit par 100 lbs, soit par wagon entier (poids minimum, 24,000 lbs), sont aussi accordés, sur présentation d'un certificat.

Pour avoir le certificat donnant droit à ces tarifs réduits on devra s'adresser à l'abbé IVANHOE CARON, Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Hôtel du Gouvernement, Québec, ou au bureau de Colonisation et d'Immigration, No. 82, rue SaintAntoine, Montréal.

CONDITIONS D'UN WAGON DE FRET POUR LES COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons ; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi ; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant pas 2,500 pieds ou l'équivalent ; au lieu de bois de bardeaux une maison portative ; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char, ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi ; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que provisions, épiceries, ferronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

AVIS IMPORTANT

Les colons sont priés d'inscrire leur nom et l'endroit où ils vont s'établir sur chacune des caisses contenant leurs effets de ménage et sur chaque gros morceau de bagage, et de s'assurer auprès du chef de la gare d'où s'effectue le départ que le tout est enregistré correctement pour l'endroit où ils vont s'établir.

QUELQUES APPRECIATIONS DE L'ABITIBI

Connaissez-vous l'Abitibi ?—Non.—Eh bien ! il faudrait y aller. Sans ce voyage, vous ne comprendrez jamais tout ce qu'il y a de richesse et d'avenir dans ce pays. Nous en arrivons et nous en sommes demeurés sous le charme. Quand bien même nous vous dirions tout ce

que nous avons vu, il vous restera toujours nécessaire de contempler de vos propres yeux.

Non seulement le sol est riche là-bas comme dans les plus fertiles vallées des affluents du Saint-Laurent, mais combien vite il se colonise ! Déjà de tous côtés s'étendent de vastes défrichements, des prairies ou champs de céréales à perte de vue ; de reposantes fermes bordent les rivières et les lacs. Vous dirai-je que de forts villages, jusqu'à une ville, de fait quoique non de droit, s'y étalent en différents endroits.

Et quelle imposante et commode voie ferrée traverse la région, la reliant par ses deux bouts d'un côté à Québec, de l'autre à Winnipeg ! A y voir circuler les plus somptueux convois, se croirait-on en contrée si fraîchement conquise sur la forêt ? Véritablement, c'est à se croire le jouet de quelque illusion.

Demain on y trouvera un déboulement de la province de Québec, non moins prospère là qu'ici ; et combien française sera cette extension de l'ancien territoire ! Lisez, en arrêtant à chaque gare : LaReine, La Sarre, Dupuy, Authier. Partout on baptise de noms empruntés à la langue du siècle de Louis XIV. Surtout la population y aura bien la mentalité des enfants de la fille aînée de l'Eglise.

Les prêtres arrivent avec les colons, leur bâtissant des églises, des écoles, voire même des couvents. Tout y marche à pas de géants, d'autant plus vite que la forêt cède plus aisément sous la poussée des travailleurs. Dans les quelques derniers mois, la population y a doublé.

A tous les braves, fondateurs vraiment d'empire, redisons notre admiration et souhaitons des imitateurs.

Et il ne faudra pas craindre les froids et gelées, qui n'y existent pas si terribles qu'on les soupçonnerait à distance.

L'abbé J.-B.-A. ALLAIRE.

Dans le *Coopérateur Agricole* du 29 septembre 1917

Prenez une carte du Canada, et suivez le tracé du Transcontinental de Québec à LaReine ; vous aurez une bonne idée de l'étendue du territoire que nous avons traversé, dans une course de cinq cents milles, de Québec à la frontière d'Ontario.

Rappelez-vous, qu'il y a cinq ans, il y avait à peine une maison, sur quatre cent milles de ce parcours ; partout l'épaisse forêt, des rivières, des lacs immenses, rien autre chose.

Aujourd'hui, nous voyageons sur un chemin de fer qui peut être comparé avec n'importe quelle voie ferrée de l'Amérique, pour la solidité ; et nous rencontrons en route des trains de douze wagons tout à fait remplis de voyageurs. Nous avons six mille colons dispersés un peu partout, éloignés les uns des autres de un à vingt milles, établis dans des villages où règne une activité fébrile, et jetant les fondements de nouveaux foyers dans un désert encore vierge.



PARTIE NORD DU VILLAGE DE MACAMIC — Juin 1918

Ce pays fertile est situé au nord, au delà des Laurentides, sur un plateau dont la richesse égale, dit-on, celle des plaines de l'Ouest.

C'est simplement merveilleux de constater comment l'histoire se répète, et comment la persévérance de l'homme parvient à surmonter toutes les difficultés.

Nous voyons les pionniers du sol poursuivre la grande oeuvre de la colonisation au milieu des mêmes difficultés que rencontrèrent autrefois leurs ancêtres, mais en employant toutefois des méthodes plus modernes, et en faisant usage d'instruments que les anciens connaissaient pas.

FRANK CARREL.

Daily Telegraph, 29 septembre 1917.

Peu de souvenirs agricoles me sont plus précieux que ceux que j'ai rapportés de la terre abitibienne, lors de la première exposition d'Amos, en 1916.

Je suis reconnaissant au sympathique agronome, M. Leclair, de m'avoir mis en contact avec la population agricole de sa région. J'ai causé avec une classe industrielle, laborieuse et remplie de foi en l'avenir.

Ils ne seront pas déçus, ces nobles pionniers, ces puissants propagateurs de notre race, parce que la terre est bonne, les coeurs et les bras solides.

GEORGES BOUCHARD,

Professeur d'Agronomie au Collège Ste-Anne-de-la-Pocatière.

Le sol de l'Abitibi est excellent, fait de glaise parfois trop pure, sans roche, bien arrosé de rivières et de lacs, sans autres côtes que de légères ondulations qui facilitent l'égoutement. Le défrichement est aisé ; parfois même on n'a pas à bûcher, comme dans les brûlés. La Morandière et Duvernoy, au nord-est d'Amos, où un explorateur a trouvé "des centaines de lots où l'on peut labourer en arrivant, et si le gouvernement veut ouvrir deux chemins d'une douzaine de milles, pour les relier au Transcontinental, nous mettrons des milliers d'acres en culture dès l'an prochain."

La forêt se compose d'épinettes longues et fines, que l'on vend sept piastres la corde sur le char, et dont les souches viennent facilement, les racines n'entrant pas dans les glaise mais s'étendant dessus comme des pattes de canard ; on les arrache en les ceinturant d'une simple chaîne tirée par un cheval. Le brûlage des abatis est soumis à des lois strictes, pour prévenir les feux de forêts, mais ça brûle tout de même.

Les déserts ne sont pas encore bien grands sur chaque bout de lot ; les champs de grain et les troupeaux sont rares. La besogne de l'heure est négative : on supprime la forêt par le défrichement intensif, pour éloigner les chances de conflagration, pour avancer la fonte des

neiges et reculer les gelées d'automne, en ouvrant la terre à l'action du soleil, et surtout parce que les pulperies s'arrachent à des prix fous le bois de défrichement, tous ces arbres qu'autrefois on brûlait sur place et qui rapportent aujourd'hui au colon quatre ou cinq mille piastres à grignoter, en attendant les revenus de la terre : on met de l'argent à la banque.

ALEXANDRE DUGRE, S. J.

Petit Canadien, octobre 1917.

L'Abitibi, comme tous les pays neufs, n'offre pas encore toutes les facilités de transport de Montréal et de Québec, malgré que le Transcontinental le traverse de l'est à l'ouest et que tout un réseau de rivières et de lacs le sillonne. Avec cela que la région comprend une superficie de terrains très vastes à parcourir.

J'ai étudié plus spécialement la partie colonisée, si riche dans sa production, si intense dans son développement commercial et industriel.

Amos "La Superbe", comme je me plaisais à l'appeler dans ma tournée d'étude à travers l'Abitibi, est une petite ville d'une surprenante activité, qui possède une banque—"Hochelaga"—cinq ou six moulins à scie, des magasins généraux dont le chiffre d'affaires de quelques-uns atteint plus de \$500,000 par année.

Vous trouverez à Amos tout ce que vous voulez et le colon ne saurait s'approvisionner mieux à Québec ou à Montréal. Je ne parle pas du superflu, il va sans dire.

Il faut avouer qu'Amos est en même temps le cerveau et le coeur de l'Abitibi.

Tout se transige à Amos, et c'est d'Amos que les colons partent pour se répandre dans les cantons qui jalonnent le Transcontinental.

Macamic, Privat, La Reine, La Sarre, Goulet, Senneterre, sont des villages prospères qui se sont développés sur le Transcontinental dans une période de deux ou trois ans, malgré la guerre et la pénurie d'hommes et d'argent.

Comme je l'ai publié ici même, malgré la stagnation des affaires, l'Abitibi a vu sa population s'augmenter chaque année, ses colons croître en nombre et en valeur, son sol défricher davantage, les animaux de ferme se multiplier, son commerce prospérer et son industrie quintupler. Les chiffres que j'ai publiés dans ce journal ne sauraient être mis en doute, car ils sont puisés sur le terrain même et sans autre but que de les compiler d'une façon sérieuse.

Il n'est pas un canton dont la population n'ait compté des unités de plus, des familles nouvelles et cela, toujours malgré la guerre.

C'est dire que maintenant qu'elle est terminée—et combien glorieusement pour nous et nos alliés—l'Abitibi sera, demain, le rendez-vous de tous ceux, ouvriers et cultivateurs, qui voudront devenir leur maître

et posséder non seulement un patrimoine à eux qu'ils pourront laisser à leur famille, mais également des économies et un petit capital.

Peu de sol produit aussi facilement et peu d'endroits procurent autant de travail aussi bien rémunéré.

J'ai fait connaissance à Amos, à Macamic, à La Reine et ailleurs, de gens venant de toutes les parties du Québec. Partis pauvres de chez eux, ils sont venus dans l'Abitibi avec quelques piastres, beaucoup d'esprit de travail et du courage plein le coeur.

Après deux ans, je les ai vus à l'aise, possédant un lot bien bâti, souvent un petit commerce ou travaillant à bon salaire dans les moulins avoisinants.

Tous se sont déclarés enchantés et ne voudraient pour aucun prix retourner dans le village ou la vieille paroisse où ils végétaient. Tous sont fiers de leurs efforts ou du résultat obtenu.

Combien de fils de cultivateurs, combien d'ouvriers de nos villes, combien de petits négociants devraient s'acheminer vers ces terres nouvelles où tout est à créer, où la fortune sourit rapidement à tout être qui veut travailler, se bien conduire et économiser ?

Posséder sa liberté d'action, avoir à soi une maisonnette, un coin de terre, pouvoir cultiver ses légumes, produire des denrées, c'est là la légitime ambition de tout homme de coeur.

Elever sa famille, lui laisser un toit hospitalier, un patrimoine qu'on a soi-même gagné à force de travail et de bonne sueur, ne constitue pas un mince bonheur au soleil couchant de la vie.

Il faut y penser et très sérieusement.

Combien de nos ouvriers des villes, pères de familles, laisseront-ils ce patrimoine à leur femme et à leurs enfants ?

Combien de fils de cultivateurs des vieilles paroisses pourront rester heureux sur la terre paternelle ? Très peu. . . .

Plutôt de s'acheminer vers les grands centres et aller brûler leur activité dans les usines, gaspiller leur salaire et leur santé dans des plaisirs factices et éphémères, combien seraient-ils plus heureux, colons dans l'Abitibi, maîtres de leur vie et libres de leurs actions.

“Emparons-nous du sol”—voilà ce que nous devons comprendre et pratiquer.

Puis, ce n'est pas demain qu'il faudrait y penser sérieusement, mais tout de suite et agir en conséquence.

Le sol argileux de l'Abitibi est un des plus fertiles qui soit. Il fait partie de la fameuse “clay belt” qui forme les plaines les plus réputées de l'ouest. Les céréales, les graminées, les légumes, tout y pousse en abondance.

Là plus qu'ailleurs, c'est le temps de s'écrier en s'adressant aux colons : “Travaillez, mes amis, travaillez, c'est le fond qui manque le moins.”

Le colon qui ne sait pas cultiver son terrain n'a pas d'excuses s'il persiste dans son ignorance parce qu'il n'a qu'à s'adresser à M. Fortier, surintendant de la Ferme Expérimentale, près d'Amos, pour obtenir les renseignements désirés et le tout gratuitement.

Dans l'Abitibi, chaque colon est maître chez lui, maître du sol et de son bois qu'il coupe et vend à son bénéfice aux moulins environnants ou aux agents des manufacturiers de bois de pulpe.

Il y a toujours sur le marché une grande demande pour la confection de dormants, et les compagnies de chemins de fer ne cessent d'en réclamer. Il est donc assuré de le vendre à bon prix s'il a un tant soit peu d'initiative.

Une autre source de revenus assurés vient se joindre à celles qu'il possède par son bois et son terrain : le commerce du bois.

Il peut toujours travailler à couper du bois l'automne, l'hiver et le printemps, au compte de certaines compagnies qui font chantier.

Il peut gagner de l'argent en toute saison dans le transport du bois soit par chemin de fer, soit par eau.

C'est un item que d'être assuré d'un travail rémunérateur et constant pour celui qui s'enfonce dans les terres neuves, dans un pays nouveau et qui ne possède pas grand argent.

Cet appoint, il en est certain et c'est très important pour lui et sa famille.

Le climat de l'Abitibi est très salubre et très agréable. Il n'y fait pas plus froid que dans les autres pays de colonisation.

Chacun comprendra que dans un pays boisé le froid se fait sentir plus tôt l'automne et que le printemps se fait tirer l'oreille pour secouer les derniers frimas de l'hiver ; mais cela ne signifie pas que le climat ne soit ni salubre ni agréable.

Bah ! On a bien dit que le Canada n'était que quelques arpents de neige, ce qui ne nous empêche pas d'y vivre heureux et prospères.

Pas d'hôpitaux dans l'Abitibi et peu de médecins.

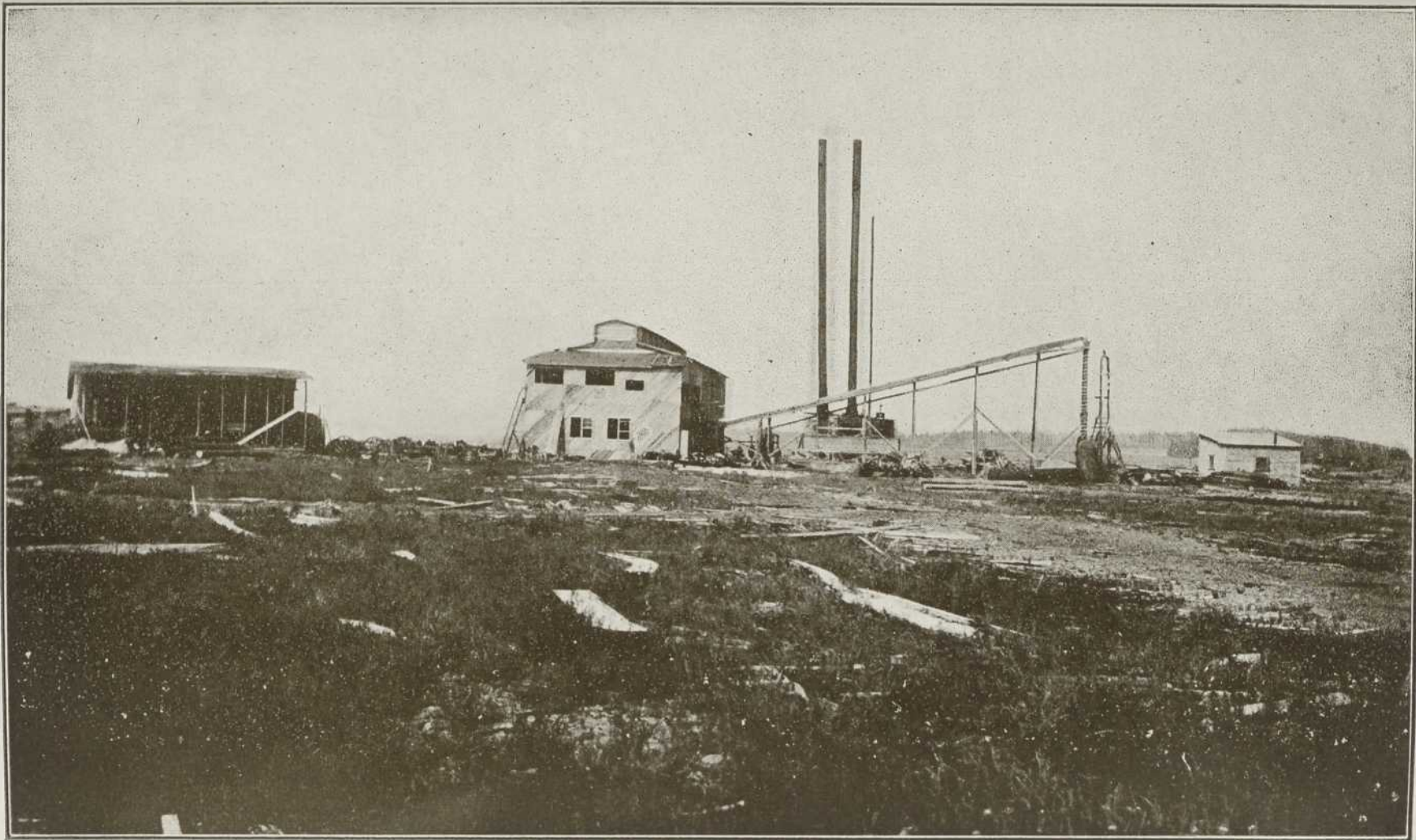
Vous me direz que c'est peut-être là la cause que la population se porte à ravir ! !

Non ! Ne soyons pas méchants ! Un air salubre et du travail, voilà ce qui sauve bien des comptes de pharmacie.

Comme dans l'Abitibi tout le monde prend son rôle à coeur, personne n'est malade ou à peu près, et c'est déjà beaucoup.

Le bois constitue une des principales sources de revenu de l'Abitibi. L'épinette noire et le cyprès y sont en abondance. On y vend annuellement pour des centaines de mille dollars de bois de pulpe.

Chaque année de nouveaux moulins se construisent sur le bord des nombreux lacs et rivières. Ces moulins sont utiles aux colons d'abord, parce qu'ils coupent leurs bois facilitent la construction et qu'en outre, procurent du travail et dépensent de l'argent en salaire et aménagements



LE MOULIN A SCIE DE LA COMPAGNIE TOBIN, A MACAMIC (en construction) — Juin 1919

divers. Chaque année l'industrie, sous une de ses nombreuses formes s'implante dans l'Abitibi.

On y trouve un peu de tout, de là l'utilité de la main d'oeuvre et les forts salaires qu'on y paie.

Sur la rivière Bell, une compagnie américaine fait de la pêche sur un pied assez élevé. On m'assure qu'au printemps on y édifiera une fabrique pour la mise en conserve du poisson et le paquetage des oeufs d'esturgeon préparés à la mode russe, à la "caviar".

A Amos, une compagnie est à s'organiser pour la fabrication de briques argileuses propres à la construction. On sait que la glaise bleue de l'Abitibi ne le cède en rien à celle de Laprairie.

A Macamic une compagnie est à faire souscrire des fonds pour utiliser les déchets des moulins à scie et les transformer en briquettes économiques.

A La Salle et à La Reine des personnes entreprenants veulent également se livrer à l'empaquetage et à l'emmagasinage du poisson pris sur le lac Abitibi.

En tournée d'étude dans les terres neuves de l'Abitibi, septembre, 1918.—"La Presse" Montréal.

QUI DOIT VENIR S'ETABLIR DANS L'ABITIBI?

1°—C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Il est trop pauvre pour acheter une terre pour la somme de soixante piastres, et en même temps il aura toutes les facilités pour grouper sa famille auprès de lui.

2°—C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Le bien paternel est trop exigü ; il ne peut être divisé, il faut s'éloigner absolument. Où ira-t-il ? Dans les villes ? Que de déceptions l'attendent ! Qu'il vienne dans l'Abitibi ! S'il n'y trouve pas la fortune en arrivant, il y trouvera du moins la liberté, et l'aisance en quelques années, s'il ne se laisse pas abattre par les premières difficultés.

3°—C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité. Une pareille terre ne peut donner que des récoltes médiocres ; celui qui la cultive vivra toujours pauvrement. Qu'il s'en débarrasse aux meilleures conditions qu'il pourra trouver ; avec l'argent qu'il en retirera, il acquérera tout un domaine dans l'Abitibi. Le défrichement y étant très facile, en peu de temps il aura fait une éclaircie de quelques arpents qui ne tarderont pas à se couvrir d'une belle récolte. Et cette récolte ira toujours grossissant d'années en année à mesure que les défrichements s'étendront.

4°—C'est le cultivateur pauvre, le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de

son labeur quotidien. Il travaille dur sans aucun espoir d'améliorer sa position. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet pas de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais.

Aussi s'il survient un accident, une maladie, si l'ouvrage manque, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Le colon établi sur un bon lot de terre n'est pas exempt de la maladie, mais au moins il ne travaille pas en vain et entrevoit l'avenir sous des auspices plus favorables que le journalier.

CONDITIONS DE SUCCES

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans le Témiskaming et l'Abitibi : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an au moins. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait conseiller de gagner la forêt, car ce serait les exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cents piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une couple de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

POUR LES CANADIENS DES ETATS-UNIS

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite, aux Cana-

diens revenant des États-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des États-Unis, qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ses effets de ménage, etc., droit à destination et payer le fret d'avance seulement pour Montréal, et de là à destination.

PAGE A RELIRE

On l'a dit et on l'a répété bien souvent : il n'est pas de sort plus enviable que celui du cultivateur. Levé avec l'aurore, il salue le premier le réveil de la nature ; tout le jour, il vit au milieu d'elle, jouissant de ses beautés et respirant l'air de la plus complète liberté. Sûr du lendemain, le coeur joyeux et l'âme remplie d'espoir, soit qu'il trace le sillon d'où sortira la nourriture de l'humanité, soit qu'il moissonne les blés qui se bercent à la brise d'automne ou qu'il prenne le repos du soir, entouré de ses enfants, rien ne peut ébranler la confiance qu'il a dans l'avenir.

. . . . Cultivateurs, aimons bien notre province, sachons nous y attacher et la cultiver avec amour, car à quoi pourrait servir de nous en éloigner ? Si le Canada est notre grande patrie, la province de Québec est, ne l'oublions pas, notre petite patrie, c'est-à-dire le lieu où nos aspirations les plus chères doivent nécessairement trouver leur plus complet épanouissement. Notre province est belle, riche et prospère et je ne connais pas de ciel au monde sous lequel nous serions plus heureux.

SIR LOMER GOUIN

CONCLUSION

D'après la description qui vient d'être faite de l'Abitibi, il est évident que cette région sera avant longtemps une des parties les plus peuplées et les plus riches de la province de Québec. Ce qui s'accomplit là est tout simplement merveilleux ; la hache du colon taille largement dans la forêt vierge, la charrue ouvre le sol riche et fertile, les paroisses se bâtissent, s'organisent comme par enchantement. Rien n'est laissé au hasard, tout marche d'après une idée préconçue, une méthode déterminée.

Pères de famille qui avez des fils à établir, jeunes gens qui voulez vous attacher à la terre, et rester fidèles aux traditions ancestrales, jour-

naliers des villes et des campagnes, qui songez à embrasser le noble métier d'agriculteur, venez vous établir dans l'Abitibi, au milieu de compatriotes qui seront heureux de vous recevoir. N'allez pas vous disperser au loin, éparpillant ainsi des forces qui ont besoin d'être groupées dans le moment.

En venant travailler au développement d'un petit coin de l'Abitibi, vous travaillez au développement de notre belle province de Québec, vous accomplissez une oeuvre patriotique et nationale ; vous le comprendrez en lisant ces belles paroles de Sir Georges-Etienne Cartier :

“La population ne suffit pas à constituer une nationalité, il lui faut encore l'élément territorial. La race, la langue, l'éducation et les moeurs forment ce que j'appelle un élément personnel national. Mais cet élément devra périr s'il n'est pas accompagné de l'élément territorial. L'expérience démontre que pour le maintien et la permanence de toute nationalité, il faut l'union intime et indissoluble de l'individu avec le sol.

“Canadiens-Français, n'oublions pas que, si nous voulons assurer notre existence nationale, il faut nous cramponner à la terre. Il faut que chacun de nous fasse tout en son pouvoir pour conserver son patrimoine territorial. Celui qui n'en a point doit employer le fruit de son travail à l'acquisition d'une partie de notre sol, si minime qu'elle soit. Car il faut laisser à nos enfants non seulement le sang et la langue de nos ancêtres, mais encore la propriété du sol.” (21 oct. 1855).

**Bureau d'immigration et de colonisation et agence
de mines, de pêche et de chasse du gouverne-
ment de la province de Québec, 82 rue
St-Antoine, Montréal, Canada.**

Pour Immigration et Mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme ; l'émission des certificats de mineurs ; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,

Agent d'Immigration et de Mines,

82, rue St-Antoine, Montréal

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux sur les fermes et dans les familles.)

Pour la Colonisation, Pêche et Chasse, comprenant les informations générales sur les régions de colonisation ; l'obtention de facilités



LA RIVIERE LOIS, ET CHEMIN DE FRONT ENTRE LE 10^{ème} RANG DU CANTON DE POULARIS ET
LE PREMIER RANG DU CANTON DE ROYAL-ROUSSILLON

de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L. E. CARUFEL,

Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue St-Antoine, Montréal.

N. B.—Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No 82 rue St-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.

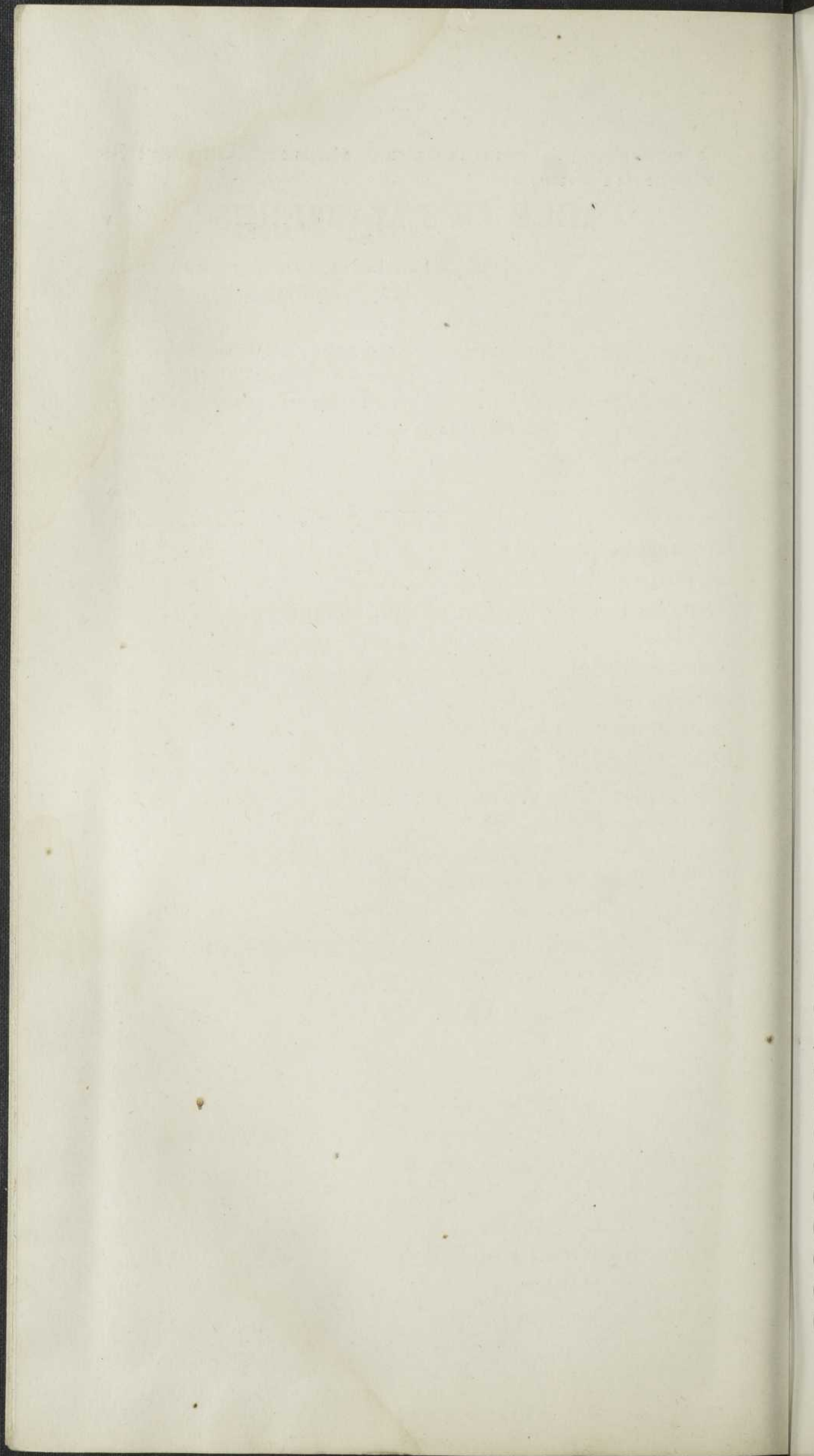
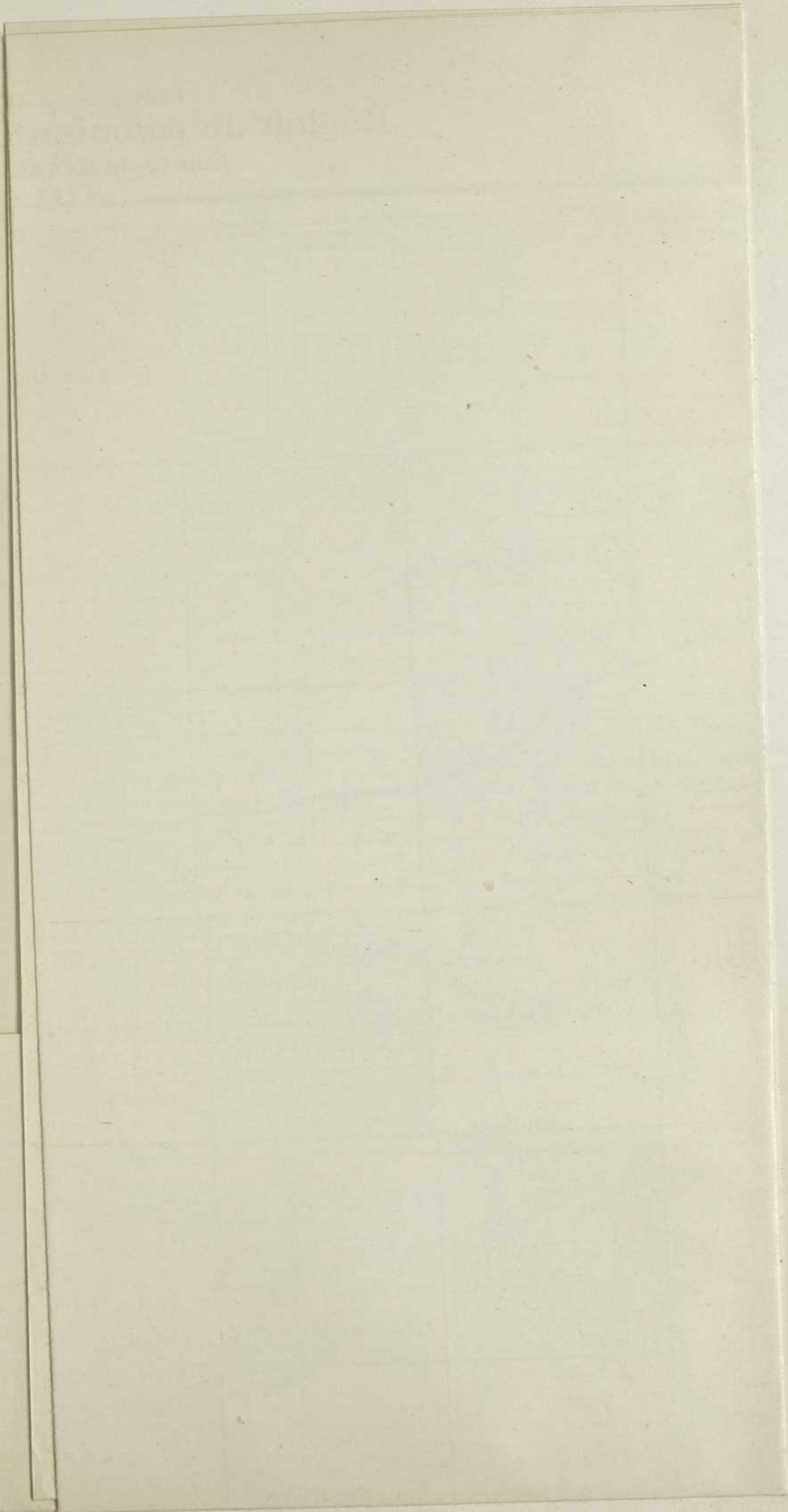


TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction	5
Description du pays.....	9
Le sol.....	10
Le climat.....	13
La forêt.....	15
La faune.....	16
Défrichement	16
La culture.....	17
Centres de colonisation et emplacements de vil- lages	18
Canton de Senneterre.....	19
Canton de Courville.....	21
Canton de Carpentier.....	22
Canton de Barraute.....	22
Canton de Villemontel.....	22
Canton de Fiedmont.....	24
Cantons de Lamorandière, de Rochebeaucourt, de Ducros et de Montgay.....	24
Canton de Trécesson.....	25
Canton de Landrienne.....	26
Canton de Duverny.....	28
Canton de Figuery.....	28
Amos	28
Canton de Dalquier.....	29
Canton de Lamotte.....	29
Canton de Malartic.....	32
Canton de Launay.....	36
Canton de Privat.....	37
Canton de Languedoc.....	37
Canton de Royal-Roussillon.....	38
Canton de Poularies.....	39
Canton de LaSarre.....	39

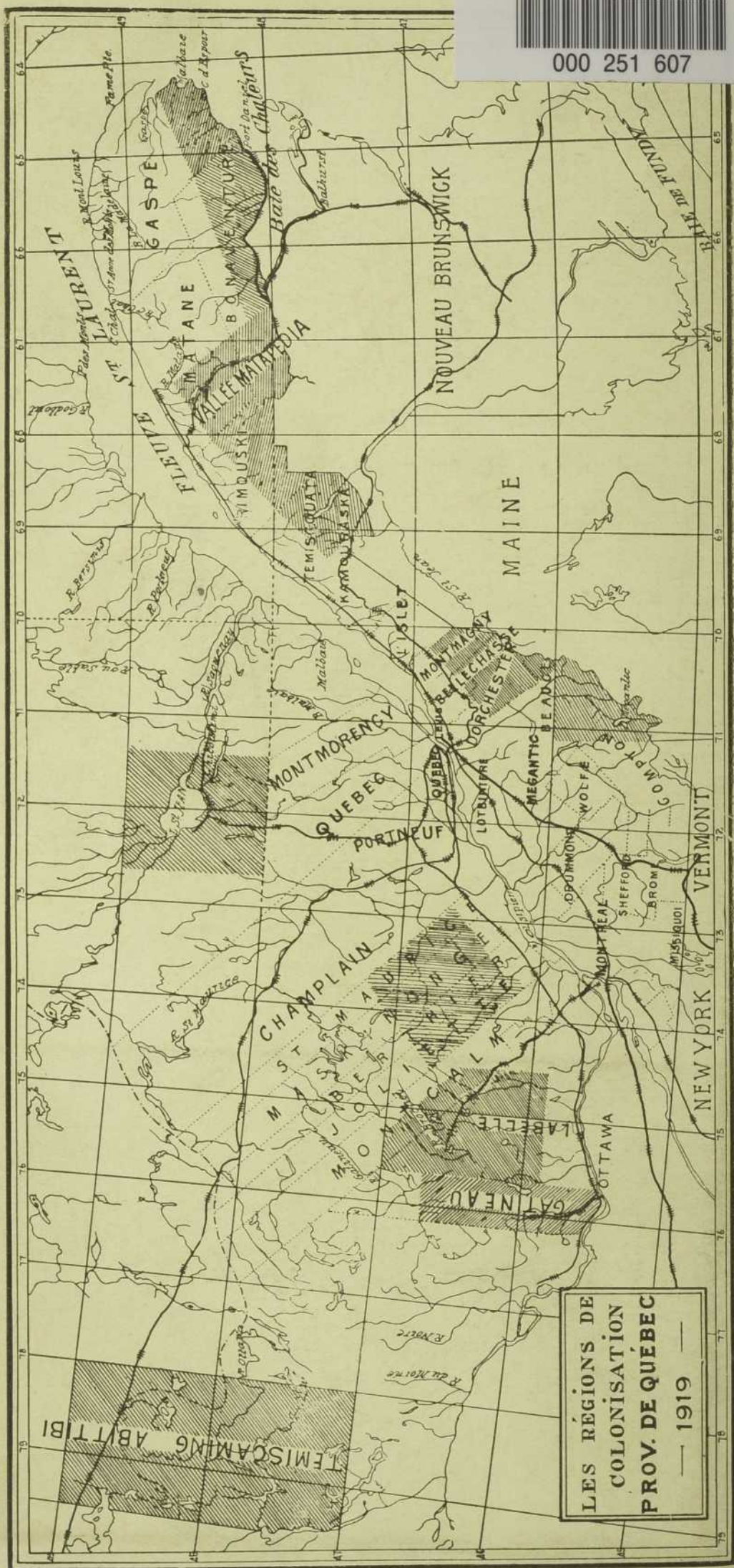
Cantons de Clermont et de Chazel.....	40
Canton de LaReine.....	41
Canton de Desmeloizes.....	41
Agents du Gouvernement.....	42
Agent des Terres.....	42
Conditions de la vente des lots.....	42
La coupe du bois.....	44
Tableau montrant la progression de la popula- tion dans le nouveau territoire de l'Abitibi.	45
Recensement agricole de l'Abitibi.....	46
Classification des terres suivant l'étendue en culture en 1918.....	46
Tarifs de faveur pour les colons en destination de l'Abitibi.....	48
Conditions d'un wagon de fret.....	49
Avis important.....	49
Quelques appréciations de l'Abitibi.....	49
Qui doit venir s'établir dans l'Abitibi.....	55
Le capital qu'il faut apporter.....	56
Pour les Canadiens des États-Unis.....	56
Page à relire.....	57
Conclusion	57



BNQ



000 251 607



Province de Québec
 Région de colonisation de L'Abitibi
 Comte de Témiscamingue
 1919

Echelle: 8 Milles au Pouce
 Mesure Anglaise
 2 0 2 4 6 8

LÉGENDE
 Chemins de fer
 Chemins Publics

